

**EST DU QUÉBEC** *Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Ste-Anne-des-Monts, Gaspé, Murdochville, Carleton, Sept-Iles, Port-Cartier, Baie-Comeau, Hauterive*

# A Luceville, l'unité de dépannage risque de fermer

par J.-Claude PAQUET (ex-corporation Villa Dion), risque de fermer ses portes à très brève échéance, en dépit d'un taux d'occupation élevé et d'un besoin largement démontré. Une

telles décisions conduira à la mise à pied de 14 employés oeuvrant auprès des jeunes mé-sadaptes socio-affectifs. Cette situation, engendrée par les dé-

du MAS de récupérer le surplus budgétaire de l'année dernière du centre d'accueil, alors même que le ministère avait consenti à ce que ces sommes servent à la

employés du centre d'accueil Relais Jeune Est, qui a par la suite occupé les locaux du directeur général du CRSSS-01, M. Jacques Plante.

Au cours de cette conférence de presse, les employés du centre d'accueil ont précisé que l'unité de dépannage de Luceville a ouvert ses portes le 21 juillet dernier, avec l'assentiment du MAS, qui avait autorisé l'utilisation du surplus budgétaire de l'année précédente pour la création de cette unité.

Mais aux dires du syndicat, maintenant que l'unité est en place et qu'on en a reconnu l'efficacité du fonctionnement, le MAS réclame maintenant le remboursement des \$128,000 représentant le surplus budgétaire de l'année antérieure.

Pour les dirigeants syndicaux, cette décision n'est rien d'autre qu'une coupure budgétaire déguisée, dont c'est encore évidemment les usagers qui feront les frais.

# Hauturiers: lutte contre les frais élevés d'exploitation

par Michel CORBEIL (du bureau du Soleil)

MATANE — Le regroupement des pêcheurs hauturiers de la Gaspésie s'attaquera d'abord à résoudre les tracasseries occasionnées par la hausse spectaculaire des frais d'exploitation avant d'aborder tout autre problème, notamment l'octroi des quotas de poisson aux différentes provinces.

Réunis dimanche à Rivière-aux-Renard, dans le comté de Gaspé, quelque 75 capitaines propriétaires de bateaux de pêche en haute mer (la Gaspésie en compte une centaine) ont décidé de mettre le cap vers la résolution des problèmes financiers lors d'une réunion qui a jeté les bases d'une association gaspésienne des hauturiers.

Les capitaines ont nommé un bureau de direction provisoire composé de neuf membres, cinq provenant de

la rive nord de la péninsule et quatre de la baie des Chaleurs. L'objectif immédiat du bureau de l'association naissante sera d'organiser une rencontre avec le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon.

"Coincés financièrement, les hauturiers veulent négocier un arrangement avec le ministre Garon, a rapporté M. Gilles Champoux, travailleur au centre local de services communautaires (CLSC) Val-Rosiers (Rivière-aux-Renard) à qui les pêcheurs ont demandé une aide technique.

"En ce moment, tous les frais d'exploitation ont augmenté, il y a eu des resserrements de l'impôt, des augmentations des primes d'assurance, du prix de l'essence et des coûts d'utilisation des entrepôts frigorifiques. Seul le prix du poisson est demeuré le

même ou a été réévalué à la baisse."

Rejoint hier, un porte-parole du ministre Garon a souhaité une rencontre le plus tôt possible. "C'est bien moins compliqué lorsque les gens sont regroupés. Pour nous, cela signifie un interlocuteur mandaté pour nous parler des problèmes et nous demander des informations." La rencontre se produirait dès que le ministre trouvera la disponibilité, a-t-il laissé entendre. De son côté, l'association souhaite cette réunion pour le 15 décembre.

Dimanche, les capitaines ont manifesté le besoin de prévoir les problèmes à long terme. "Le 7 décembre, a cité comme exemple M. Champoux, une rencontre au sommet aura lieu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements du Québec et des Maritimes sur la redistribution des quotas.

"Les pêcheurs n'ont pas été consultés. À l'avenir, nous voudrions qu'un représentant de l'association soit présent à cette conférence. Nous voulons être consultés dans la prise de décisions qui nous concernent."

Les hauturiers ont profité de leur assemblée pour appuyer l'idée de créer un ministère québécois des Pêches autonome.

La pêche en haute mer rapporte 80 pour 100 du volume de poisson capturé en Gaspésie. Les 120 bateaux hauturiers emploient quelque 600 personnes et chaque bateau en haute mer crée cinq emplois en usine de transformation, a avancé M. Champoux. L'association a l'intention de représenter tous les hauturiers à l'exception de ceux de Matane déjà réunis en association locale. "Et il n'y aura pas de maraudage de ce côté", a promis le travailleur du CLSC.

**en bref**



**Plus d'opposition**

SEPT-ILES — Le Mouvement pour le progrès civique qui compte cinq conseillers à la table du conseil, ne s'opposera plus à la présence du maire, M. Jean-Marc Dion, moyennant une indemnité de \$45,000. C'est ce qu'a précisé le leader du MPC au conseil, M. Gaby Gauthier. Il est vrai que durant toute la campagne électorale, de nombreux conseillers du MPC ont plaidé en faveur d'un maire à temps plein à l'hôtel de ville.

**Logements à prix modique**

SAINTE-FÉLICITÉ — Un immeuble comprenant six unités de logement destinées aux personnes âgées a été inauguré vendredi à Sainte-Félicité, dans le comté de Matane, par le député-ministre fédéral de Matane, M. Pierre de Bané. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a contribué à la construction du bâtiment en garantissant un prêt de \$184,465 à un taux d'intérêt de 2 pour 100 pendant 35 ans.

**Réouverture prévue**

SEPT-ILES — La Hanna Mining de Cleveland, principal actionnaire de la mine IOC avec 27 pour 100 de son capital-actions, a annoncé la réouverture au début de l'année prochaine des deux usines de bouletages de Butler Taconite Project et de National Steel Pellet fermées le 18 octobre dernier. Ces usines sont situées au Minnesota et 1,100 travailleurs sont concernés.

**Un cours de supervision**

SEPT-ILES — Afin de répondre à la demande et de former les indispensables employés d'encadrement dont les petites et moyennes entreprises de la région auraient besoin, l'éducation aux adultes du cégep de Sept-Îles annonce la formation de cours destinés aux superviseurs, gérants, contremaîtres, surveillants ou responsables. Cette série a été produite et développée en Ontario, traduite et adaptée par les cégeps de Shawinigan et Jonquière, publiée par la Banque fédérale de développement et distribuée par le ministère de l'Éducation.

**Plaintes contre Cargill**

BAIE-COMEAU — Le plus gros distributeur mondial de produits agricoles, la Cargill de Minneapolis, a été accusé par le gouvernement fédéral américain d'avoir procédé à des falsifications dans ses déclarations de revenus en 1975 et en 1976. La Cargill a décidé de plaider coupable et la cause sera entendue par le procureur James Rosenbaum à la cour fédérale de Saint Paul. La malversation porte sur un montant de \$7.1 millions et l'amende maximale encourue par la Cargill est de \$10,000.

**La transparence**

PORT-CARTIER — Alors que le gouvernement provincial plaide en faveur de la transparence et du libre accès à l'information, une entreprise d'État, Sidbec, se croit obligée de "filtrer" l'information qu'elle distribue à ses employés dans la revue interne "La Coulée". Ainsi en page 2 de la dernière édition du journal interne de Sidbec, est publié partiellement le communiqué de presse émis par son président, M. Robert de Coster, sur les résultats financiers de son entreprise pour les neuf premiers mois de l'année. Alors que l'accent est mis sur les bonnes performances de l'entreprise au cours de l'été, ont été "omis" deux informations majeures: le total des pertes pour les neuf mois, \$36.8 millions, et le total des pertes pour les neuf mois issues des opérations minières, \$42 millions.

**Service de physiothérapie**

PORT-CARTIER — Le centre de santé annonce qu'il ouvrira d'ici à la fin de l'année un nouveau service, soit celui de la physiothérapie. La chose a été rendue possible grâce à un octroi de \$48,000 en provenance du CRSSS-Côte-Nord. Cet argent servira à l'achat d'équipement et à l'aménagement d'un local. Quant aux salaires des employés affectés à ce nouveau service, il sera défrayé par une subvention de \$74,000 donnée par l'Association de paralysie cérébrale du Québec.



**Nouveau propriétaire**

SEPT-ILES — Les locataires de l'édifice Concorde, de l'édifice l'Arcade et de Place de Ville ont un nouveau propriétaire en la personne du Trust Général du Canada à qui ils doivent désormais acquiescer leurs loyers. En effet, par jugement rendu par la cour supérieure, district de Montréal, le Trust Général est devenu propriétaire des biens immobiliers de Les Entreprises CNL Ltée, sa débitrice pour un montant de \$8 millions.

# Zellers LE MONDE DES ANIMAUX EN VENTE DU 3 AU 5 DÉCEMBRE

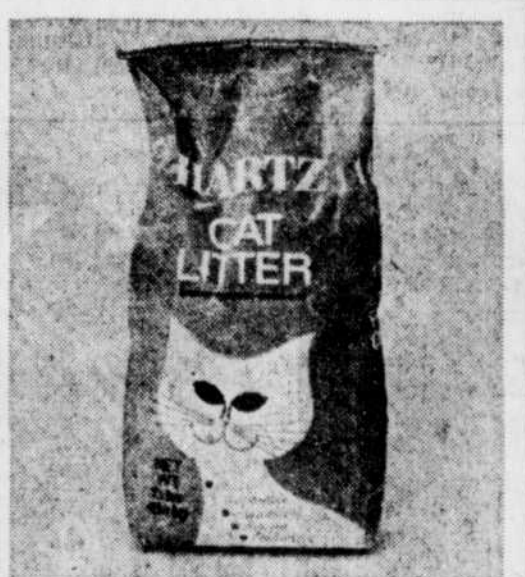
À L'ACHAT D'UN AQUARIUM ET SES ACCESSOIRES 10 POISSONS TROPICAUX SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES!

Aquarium senior... un passe-temps formidable!  
**33<sup>97</sup>** le tout

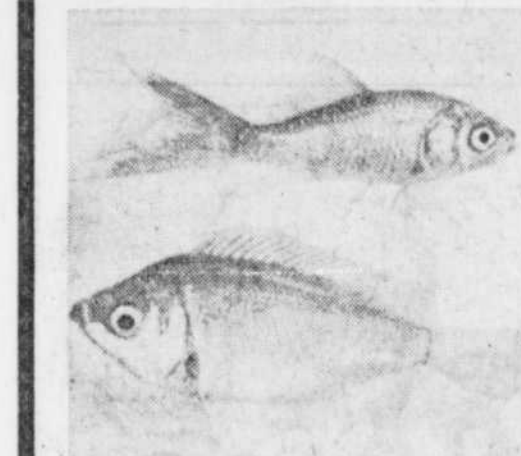
Bel aquarium de 8 gallons en verre, y compris la pompe, le filtre, le tube de 8", la laine de verre, le charbon, le thermomètre, le produit "Chlor-Out", la nourriture pour poissons tropicaux et le livret d'instructions.

EN CADEAU! 10 POISSONS TROPICAUX... UNE VALEUR DE \$10

À l'achat de l'aquarium senior, vous pourrez choisir, sans frais supplémentaire, 10 poissons de notre stock de poissons en bonne santé! Blue Moons, Queue d'Épée Rouges, Molliés



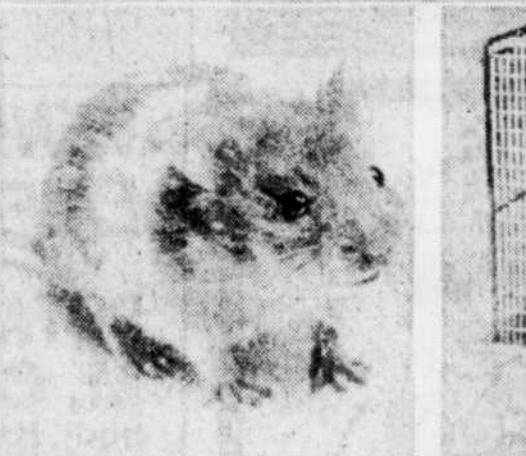
Litière pour chat "Hartz"  
Litière sans odeur, sans couleur et qui ne laisse pas de résidus. Sac de 10 livres. **1<sup>77</sup>** le sac de 10 lb



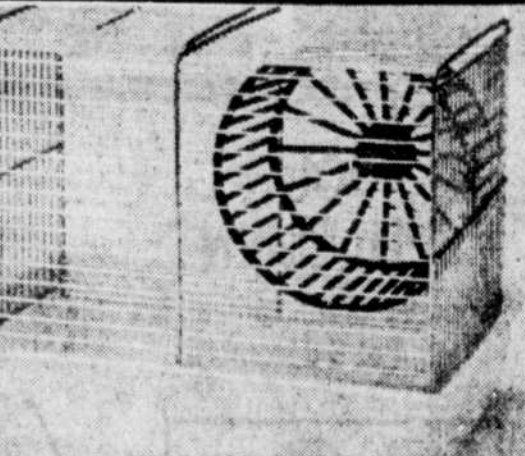
Petits poissons rouges — vous en achetez un pour 59¢. Vous en avez un autre pour seulement 1¢ de plus! Des beaux poissons rouges pour votre collection!



Anges géants  
Un poisson adorable et de belle allure! Gros poisson ange Veittail en bonne santé!  
**11<sup>97</sup>** ch.



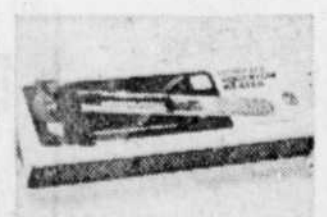
Bébés Hamsters  
Le petit animal qui amusera toute la famille! Bébés hamsters pleins de vie et de santé!  
**2<sup>97</sup>** ch.



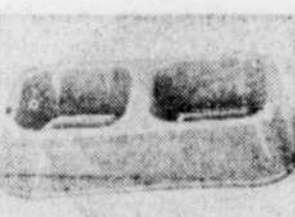
Épargnez \$4  
Cage chromée pour Hamsters  
Cage tout en chrome, base en plastique et roue d'exercice. Env. 12" de large x 8" de profondeur x 9" de haut par "Hartz".  
**12<sup>97</sup>** ch.



Bol à poisson rouge  
Bel d'un gallon pour commencer votre collection de poissons.  
**2<sup>49</sup>** ch.



Épargnez \$4  
Chauffe-eau  
Chauffe-eau de 100 watts pour garder l'eau de l'aquarium à la bonne température. Approuvé par l'ACN. Par "Hartz".  
**15<sup>97</sup>** ch.



Gamelles pour chiens  
Gamelle double de format moyen, en plastique dans un choix de couleurs.  
**1<sup>47</sup>** ch.

Laine de verre pour filtre  
Laine non irritante. 3.4 oz.  
**1<sup>77</sup>** ch.

Flocons pour poissons tropicaux  
Une once de flocons "Hydro-min" pour poissons tropicaux.  
**\$1** ch.

Charbons catalytiques  
Pour améliorer le filtre. 400 g.  
**2<sup>97</sup>** le bol

Nourriture pour poissons rouges  
Un régime bien équilibré. 1 1/2 oz.  
**.89** ch.

Gravier pour aquarium  
5 livres de gravier non toxique  
**2<sup>19</sup>** ch.

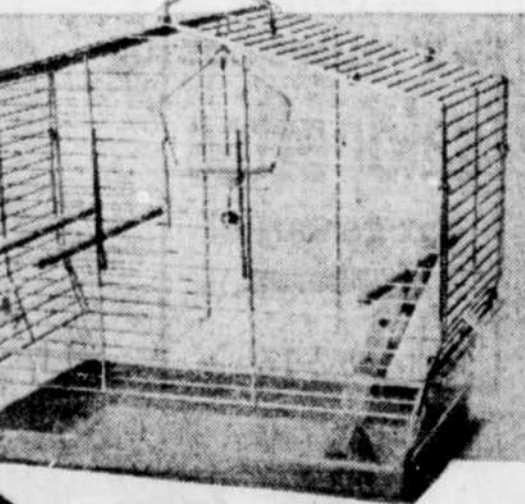
Nourriture morcelée "Hartz"  
Pour petits animaux domestiques comme les hamsters, les souris, etc. 4.4 lb.  
**2<sup>27</sup>** ch.



Épargnez 3.00  
**16<sup>97</sup>** ch.

Perruches de volière  
Jeunes perruches en bonne santé. Vous en serez enchantés.  
**\$1** ch.

Graines pour perruches  
Un régime bien équilibré. 16 oz par "Hartz".  
**\$1** ch.



Épargnez \$10  
Cage chromée pour oiseaux  
Cage anglaise de première qualité, base en plastique, bacs à eau et à grains, percheroirs et balançoire. Env. 18" x 9" p x 13" h. par "Hartz".  
**31<sup>97</sup>** ch.

Zellers **Crédit accepté** **PLACE FLEUR DE LYS** 550, boul. Hamel Québec **CARREFOUR BEAUPORT** 3333, rue Clémenceau Beauport, Qué.

Position des producteurs de pommes de terre

# Régler tout arrosage aérien sans nuire à la production

par Isabelle JINCHEREAU (collaboration spéciale)

**SAINTE-CATHERINE** — Les producteurs de pommes de terre de Sainte-Catherine de Portneuf sont prêts à appuyer toute amélioration à la réglementation sur l'arrosage aérien de produits chimiques sur leur récolte, si cette action vise le développement harmonieux de cet outil et non pas sa réduction.

En effet, selon le porte-parole des producteurs locaux, M. Jean Gosselin, la demande d'une réglementation précise sur l'épandage aérien, adressée dernièrement au premier ministre Lévesque par le regroupement des propriétaires de Sainte-Catherine, s'avère nécessaire pour préserver les propriétés et les citoyens situés à proximité des champs arrosés, en autant qu'on ne diminue pas l'usage de l'avion.

"L'arrosage aérien permet aux producteurs d'exercer un contrôle plus rapide contre certains ennemis de la pomme de terre et augmente le rendement des champs lorsqu'il est utilisé à des moments propices de la journée, comme avant 6h du matin", indique M. Gosselin.

Ce dernier espère toutefois que ses concitoyens acceptent de vivre avec un inconvénient comme le bruit, puisque selon lui, la production agricole, comme toutes les autres industries, ne peut se développer sans déranger personne.

"Le regroupement peut obtenir en tout temps des informations sur les herbicides, les fongicides et les désherbants utilisés par les 27 producteurs de la région", soutient M. Gosselin, en précisant que ces produits sont recommandés par des spécialistes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de plus en plus employés pour d'autres plantes végétales.

La municipalité de Sainte-Catherine a obtenu le 3 septembre der-

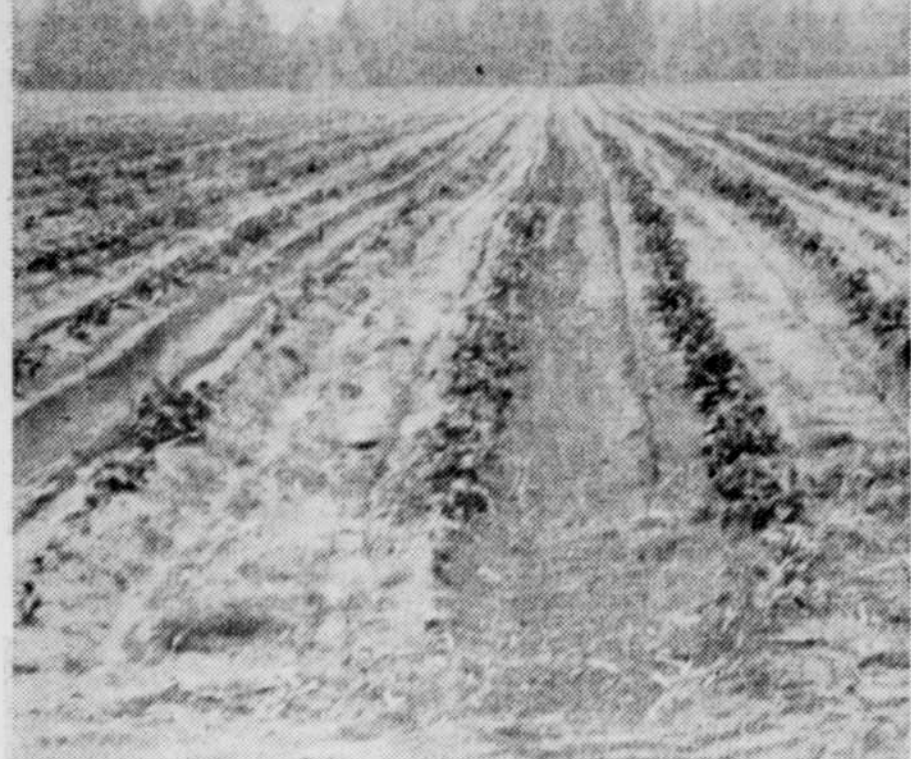
nier une injonction permanente contre tout arrosage aérien de produits causant des dommages visibles sur son territoire par la compagnie "Les Patates québécoises Ltée".

L'administration locale espérait alors que ce jugement aurait une force de dissuasion envers toute autre compagnie impliquée dans l'arrosage.

Cependant, le regroupement des propriétaires de Sainte-Catherine estime que la population n'est pas suffisamment protégée et que selon toute vraisemblance, les arrosages aériens

de produits chimiques reprendront dès mai 1982. Il demande donc au gouvernement québécois d'établir des règles précises sur l'arrosage lorsque celui-ci a lieu à proximité des résidences.

"Chez nous, il y a 3,122 habitants qui ont le droit de vivre dans la sécurité et la tranquillité", estime M. André Dulac, président du RPSC, en soulignant que l'idéal serait l'abolition pure et simple de l'arrosage. Le regroupement attend toujours une réponse du gouvernement à sa requête.



L'arrosage aérien contre les ennemis de la pomme de terre augmente le rendement, selon les producteurs de Sainte-Catherine de Portneuf.

# Un chômeur sur sept fait appel au MAC de Charlevoix

par Denis GAUTHIER (collaboration spéciale)

**POINTE-AU-PIC** — Un chômeur sur sept fait appel aux services du mouvement Action-chômage (MAC) de Charlevoix afin d'obtenir de l'aide pour trouver une solution au problème qu'il éprouve à toucher ses prestations d'assurance-chômage.

Fondé en 1977 dans la région, le MAC traite en moyenne annuellement 650 dossiers de chômeurs. Or, au plus fort de l'hiver, on estime qu'ils sont environ 4,000 dans la région.

"Ce sont principalement les délais administratifs qui causent des problèmes", révèle Mlle Danielle Séguin, l'agent d'information de l'organisme, "les chômeurs ont des droits mais plusieurs d'entre eux ne les connaissent pas et ne peuvent pas les faire respecter".

Le mouvement Action-chômage de Charlevoix pourrait être appelé à s'occuper de beaucoup plus de dossiers. À venir jusqu'ici, il a concentré ses activités dans l'est de Charlevoix surtout, "les gens de l'ouest (secteur de Baie-Saint-Paul) hésitent peut-être un peu plus à nous rejoindre parce

qu'ils doivent passer par l'interurbain ou se rendre à notre bureau à Pointe-au-Pic", fait observer Mlle Séguin.

En vertu d'une entente avec la commission d'assurance-chômage, le MAC réfère tous ses dossiers à la même personne et la commission doit donner un suivi aux dossiers à l'intérieur d'un délai de 24 heures. "Ça ne veut pas dire qu'ils doivent rendre une décision dans ce laps de temps. Ils peuvent simplement nous répondre qu'ils poursuivent les vérifications. Au moins, on sait qu'ils s'occupent du cas", de dire celle qui prend en note les demandes des chômeurs.

# Zellers LE MONDE DES ANIMAUX EN VENTE DU 3 AU 5 DÉCEMBRE

À L'ACHAT D'UN AQUARIUM ET SES ACCESSOIRES 10 POISSONS TROPICAUX SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES!

Aquarium senior... un passe-temps formidable!

**33<sup>97</sup>** le tout

Bel aquarium de 8 gallons en verre, y compris la pompe, le filtre, le tube de 8", la laine de verre, le charbon, le thermomètre, le produit "Chlor-Out", la nourriture pour poissons tropicaux et le livret d'instructions.

**EN CADEAU!** 10 POISSONS TROPICAUX... UNE VALEUR DE \$10

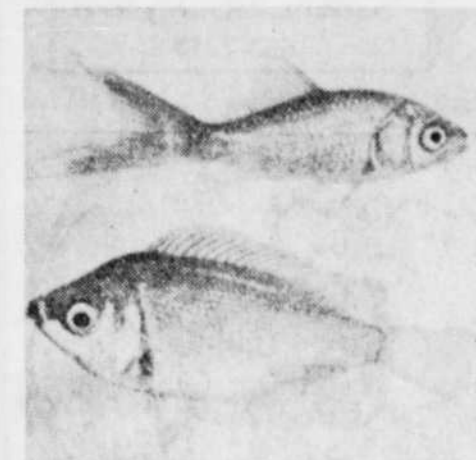
À l'achat de l'aquarium senior, vous pourrez choisir, sans frais supplémentaire, 10 poissons de notre stock de poissons en bonne santé! Blue Moons, Queues d'Épée Rouges, Molliés



**Litière pour chat "Hartz"**

Litière sans odeur, sans couleur et qui ne laisse pas de résidus. Sac de 10 livres.

**1<sup>77</sup>** le sac de 10 lb



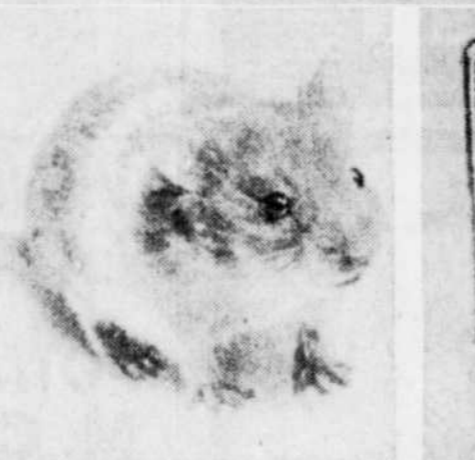
**Petits poissons rouges** — vous en achetez un pour 59¢. Vous en avez un autre pour seulement 1¢ de plus! Des beaux poissons rouges pour votre collection!



**Anges géants**

Un poisson adorable et de belle allure! Gros poisson ange Veiltail en bonne santé!

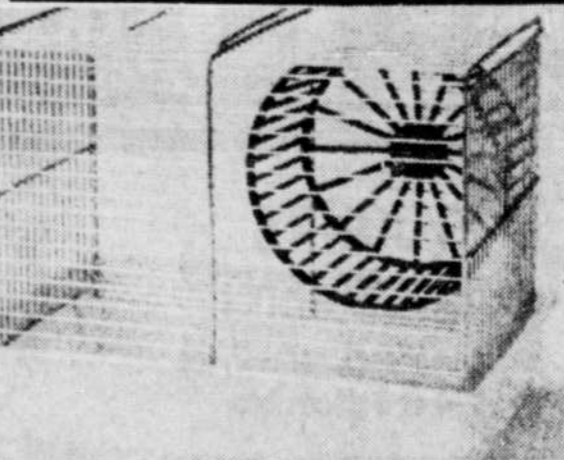
**11<sup>97</sup>** ch.



**Bébé Hamsters**

Le petit animal qui amusera toute la famille! Bébé hamsters pleins de vie et de santé!

**2<sup>97</sup>** ch.



**Épargnez \$4**

**Cage chromée pour Hamsters**

Cage tout en chrome, base en plastique et roue d'exercice. Env. 12" de large x 8" de profondeur x 9" de haut par "Hartz".

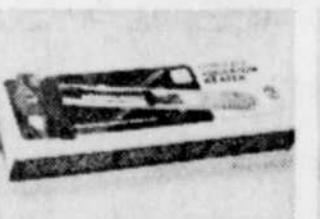
**12<sup>97</sup>** ch.



**Bol à poisson rouge**

Bol d'un gallon pour commencer votre collection de poissons.

**2<sup>49</sup>** ch.



**Épargnez \$4**

**Chauffe-eau**

Chauffe-eau de 100 watts pour garder l'eau de l'aquarium à la bonne température. Approuvé par l'ACN. Par "Hartz".

**15<sup>97</sup>** ch.



**Gamelles pour chiens**

Gamelle double de format moyen, en plastique dans un choix de couleurs.

**1<sup>47</sup>** ch.

**Laine de verre pour filtre**

Laine non irritante. 3.4 oz

**1<sup>77</sup>** ch.

**Flocons pour poissons tropicaux**

Une once de flocons "Hypro-min" pour poissons tropicaux.

**\$1** ch.

**Sciure de cèdre par "Hartz"**

5 livres de sciure de cèdre absorbante, qui donne une bonne odeur aux cages des animaux.

**3<sup>77</sup>** ch.

**Charbons catalytiques**

Pour améliorer le filtre. 400 g.

**2<sup>97</sup>** le boîte

**Nourriture pour poissons rouges**

Un régime bien équilibré. 1 1/2 oz

**.89** ch.

**Nourriture morcelée "Hartz"**

Pour petits animaux domestiques comme les hamsters, les souris, etc. 4.4 lb

**2<sup>27</sup>** ch.

**Gravier pour aquarium**

5 livres de gravier non toxique

**2<sup>19</sup>** ch.

**Perruches de volière**

Jeunes perruches en bonne santé. Vous en serez enchantés.

**\$1** ch.

**Graines pour perruches**

Un régime bien équilibré. 16 oz par "Hartz".

**\$1** ch.

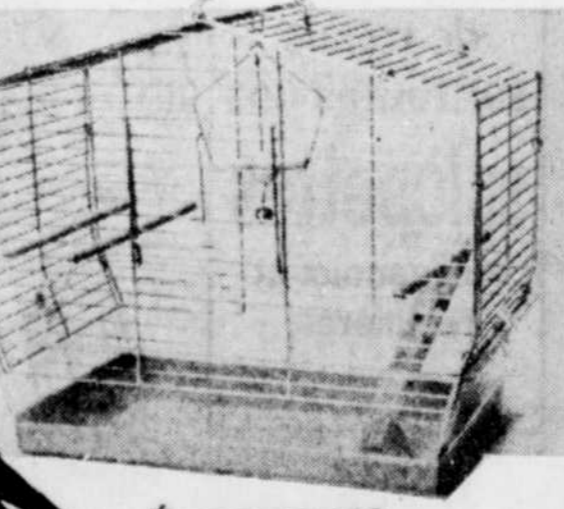
**Épargnez 3.00**

**16<sup>97</sup>** ch.

**Perruches de volière**

Jeunes perruches en bonne santé. Vous en serez enchantés.

**\$1** ch.



**Épargnez \$10**

**Cage chromée pour oiseaux**

Cage anglaise de première qualité, base en plastique, bacs à eau et à graines, perchoirs et balançoire. Env. 18" x 9" p x 13" h, par "Hartz".

**31<sup>97</sup>** ch.

## en bref

### Sainte-Croix: le centre commercial, c'est ouvert

**SAINTE-CROIX** — Depuis ce matin, Sainte-Croix a son centre commercial. Le nouveau marché Métro et le magasin à rayons, 1001 Variétés Inc., sont maintenant ouverts à la clientèle. La Tabagie Sainte-Croix, propriété de Serge Lemy, qui dirige maintenant le magasin 1001 Variétés, n'a cependant pas trouvé encore de locataires. C'est donc un espace de 3,300 pieds carrés qui reste libre. Situé à l'ouest du village, le nouveau centre commercial représente un investissement total de l'ordre de \$1 million. L'édifice de 126 pieds de façade a été construit par les Immeubles Sainte-Croix Inc., propriété de quatre hommes d'affaires de cette municipalité. Il s'agit de Jacques Auger, Marcel Hamel, Maurice Gingras et Serge Lemy. Ce dernier, en déménageant son commerce au nouveau centre commercial, ajoute quelques variétés au stock dont il dispose actuellement. Lingerie pour femmes et enfants. Le nouveau Métro offre une surface de 7,260 pieds carrés. Il est la propriété de Jean-Claude Dubuc, de Deschailions et de Roger Lapière, de Sainte-Croix.

### Subvention pour les loisirs de Saint-Rédempteur

**SAINTE-REDEMPTEUR** — Une subvention de \$40,556 va être accordée à la municipalité de Saint-Rédempteur pour l'aménagement d'un terrain de balle et de trois parcs de quartier. C'est le député de Lévis et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui a fait part de cette nouvelle, alors qu'il était invité récemment à l'inauguration de la nouvelle mairie de Saint-Rédempteur. Située tout près du chalet des loisirs et du terrain de jeux municipal, la mairie est accessible aux divers organismes communautaires qui peuvent y tenir des réunions. La halte-garderie y a aussi son local. La subvention promise par M. Garon s'ajoute à deux autres subventions de \$18,000 et de \$1,364 accordées plus tôt cette année par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

### Ecrasé à mort

**THETFORD-MINES** — Le coroner Jean-Marie Côté a rendu un verdict de mort accidentelle concernant le décès de Nelson Daigle survenu le 9 mai dernier, dans la cour de l'hôtel Luckey Seven, à Coleraine. Selon les témoignages entendus, Daigle était dans un état d'ébriété avancée lorsqu'il se coucha près des roues avant d'une automobile en stationnement. En quittant les lieux, l'automobiliste Marcel Daigle, de Saint-Jacques-le-Majeur, n'a pas eu connaissance qu'il avait écrasé quelqu'un. Ce n'est que quatre heures après son arrestation dans un hôtel de Disraeli qu'il fut mis au courant de la tragédie.

### Tentative de viol

**THETFORD-MINES** — Deux Thetfordois âgés de 19 ans, Danny McCutcheon et Mario Labranche, ont écopé respectivement de 36 et 18 mois pour une tentative de viol sur la personne d'une fille de 13 ans, le 13 octobre 1980. La sentence a été rendue par le juge Charles Cliche. Un troisième individu d'âge mineur était impliqué également dans cette affaire. Il a été référé au tribunal de la protection de la jeunesse.

### Théâtre

**THETFORD-MINES** — La troupe de théâtre amateur "Les Cabotins" de Thetford-Mines offrira deux autres représentations de "La bonne planque" de l'auteur français Michel André, demain et samedi à l'auditorium de l'école polyvalente. La distribution de cette comédie comprend Yvon Patoine, Cécile Labrecque, Marielle Perron, Richard Côté, Daniel Garant, Benoît Painchaud et Jacques Létourneau. On peut se procurer des billets dans les pharmacies ou en téléphonant à 338-1255.

### Budget 1982

**THETFORD-MINES** — Le conseil municipal de Thetford-Mines déposera ses prévisions budgétaires de l'an prochain à sa réunion du 16 décembre à 19h. En même temps, il fera connaître son programme triennal d'immobilisation (1982-1983 et 1984).

Zellers Crédit accepté

**PLACE FLEUR DE LYS**  
550, boul. Hamel Québec

**CARREFOUR BEAUPORT**  
3333, rue Clémenceau Beauport, Qué.



Fort d'un rendement exceptionnellement élevé, l'hôpital de Lévis considère tous ses services comme essentiels.

Position de l'Hôtel-Dieu de Lévis

# Au MAS de porter l'odieuse d'une coupure de services

par Gilles PEPIN  
du bureau du Soleil

LEVIS — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lévis, forts d'un rendement exceptionnellement élevé et qui est le fruit d'une rationalisation ayant débuté il y a déjà plusieurs années, s'apprentent à aller dire au ministre des Affaires sociales de prendre lui-même l'odieuse d'une coupure de services.

Car les compressions budgétaires qui lui sont imposées, au montant de \$2,183,000, sur un budget annuel de \$31 millions, obligent effectivement de couper dans les services.

"Nous considérons que les services que notre hôpital donne à la population sont essentiels; nous ne sommes pas prêts à porter l'odieuse de la décision", déclaraient, hier soir, le directeur général de l'établissement, M. Roger Lepage, et le président du conseil d'administration, M. Robert Carrier, à la fin de l'assemblée annuelle qui a réuni quelque 70 usagers et qui suivait d'à peine quelques heures la tenue d'une réunion des administrateurs.

Ce conseil d'administration a déjà proposé un plan d'économie de \$700,000, qui lui a été refusé par le ministre. Il a commencé l'élaboration d'un deuxième projet mais qui ne fait pas beaucoup mieux. Ainsi, il prévoit notamment économiser 68,000 heures de travail en ne remplaçant pas les absents et en utilisant au minimum la

liste des 500 travailleurs occasionnels ou à temps partiel.

La corporation de l'Hôtel-Dieu de Lévis considère que la population de la Rive-Sud a droit de continuer à recevoir chez elle tous les services qu'elle a présentement. "Si le ministre nous force à couper certains services, il en portera lui-même l'odieuse", a redit M. Roger Lepage.

Celui-ci a remarqué que le budget d'administration de cet hôpital de 492 lits est déjà inférieur de \$2,4 millions à celui d'autres établissements de santé

qui sont comparables.

Bonne cote

Le président Robert Carrier a souligné que les cotes d'appréciation décernées à l'Hôtel-Dieu de Lévis par le conseil d'agrément des hôpitaux sont très bonnes concernant autant la pratique médicale que l'administration.

"Si d'autres établissements hospitaliers ont particulièrement besoin de rationaliser leurs dépenses, ce n'est

pas à nous d'en faire les frais", iront donc dire les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lévis au ministre.

Pour l'année 1980-1981, cet Hôtel-Dieu a connu son premier déficit (\$1,3 million). C'est plutôt un déficit théorique, a-t-il été dit hier soir, puisque cet établissement n'a pas réussi à atteindre l'objectif de coupures budgétaires. Plus de la moitié du montant était composé de charges salariales supplémentaires consenties au niveau provincial à l'intérieur des derniers contrats de travail.

Réfection de la 132

# Saint-Romuald accepte mais à ses conditions

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — Après une année d'étude et d'hésitation, le conseil municipal de Saint-Romuald se dit enfin prêt à réaliser le projet de réfection et d'élargissement de la route 132 sur son territoire. Mais il y met deux conditions.

Dans une lettre que le maire, M. Denis Grenier, doit faire parvenir aujourd'hui au ministre des Transports du Québec, il est mentionné clairement que la ville de Saint-Romuald accepte, à ses condi-

tions", l'offre de subvention équivalant à 75 pour 100 des coûts.

Ces conditions sont plutôt d'ordre administratif, mais ne constituent pas moins une modification majeure à la proposition d'entente qui a déjà été faite par le ministre.

Dans le but de savoir exactement quel budget affecter au projet et, aussi, dans le but de dépenser le moins d'argent possible en intérêt sur l'argent qui devra être emprunté temporairement, ces conditions sont essentiellement ceci:

1 — que la subvention de 75 pour 100 soit calculée sur les coûts réels des travaux, et non pas sur les prévisions de coûts;

2 — que la contribution du gouvernement du Québec soit donnée dans les 60 jours suivant la présentation des pièces justificatives.

La balle est donc maintenant dans le camp du ministère des Transports... Les édiles municipaux croient que leurs exigences ne constituent pas une contrainte majeure, "si le ministre est sérieux".

Si cela est autorisé, les travaux pourraient débuter au printemps prochain et s'échelonner sur une période de trois ans; c'est-à-dire qu'ils seraient terminés environ une année après ceux exécutés à Lauzon sur la même route. Il ne reste plus que la municipalité de Saint-David qui n'a pas donné son accord pour l'élargissement de la 132, une route qui est reconnue depuis longtemps comme très dangereuse.

A Saint-Romuald, les travaux ont été évalués, l'an dernier, à près de \$4 millions. La longueur de la route à refaire et à élargir à quatre voies y est de 4,09 kilomètres.

Le maire Grenier a expliqué au SOLEIL que le retard du conseil municipal à prendre un engagement dans ce dossier est justifié du fait que des immobilisations aussi importantes doivent être bien planifiées. Il faut de plus considérer que l'entretien de la 132 refaite sera à la charge de la municipalité.

Au fait, le budget des immobilisations de la ville de Saint-Romuald pour les trois prochaines années totalisent \$8 millions, incluant des coûts pour la 132, pour l'agrandissement de l'usine de filtration d'eau, etc...

Le budget annuel d'administration sera présenté dans deux ou trois semaines et il comportera inévitablement une augmentation de taxes. L'augmentation de ce budget sera à peu près semblable à l'augmentation du coût de la vie, selon une indication que M. Grenier donnait hier au SOLEIL.

## en bref

### "Perspectives Rive-Sud"

LEVIS — Quelque 60 personnes, notamment des maires, des chefs d'entreprises, des commissaires industriels et d'autres agents de développement économique doivent participer au mini-sommet "Perspectives Rive-Sud 1981-1990", les 3 et 4 décembre. L'initiateur, Me Gaston Gourde, député fédéral de Lévis, a aussi révélé que le conférencier au souper d'ouverture, demain soir, sera M. Serge Joyal, ministre d'Etat. La journée de vendredi sera réservée à des discussions en ateliers concernant le tourisme, l'agriculture, l'industrie et l'économie en général.

### Locaux pour l'âge d'or

LEVIS — Les clubs de l'âge d'or des paroisses de Sainte-Bernadette et de Saint-Lambert auront respectivement \$10,450 et \$12,000 pour la rénovation de leurs salles. Le député Gaston Gourde a annoncé l'octroi de subventions du gouvernement fédéral à l'intention de ces organismes qui regroupent 160 et 300 membres. Une partie de la main-d'oeuvre sera formée de personnes retraitées qui ont promis d'y travailler bénévolement.

### Pas d'augmentation de taxes!

PINTENDRE — Alors que dans pratiquement toutes les municipalités il est prévu des augmentations de taxes assez considérables, celle de Saint-Louis-de-Pintendre prétend pouvoir maintenir son taux d'imposition foncière. Le nouveau maire, M. Gilles Dussault, explique cette performance spéciale en signalant que la présente année financière va se terminer avec un surplus de l'ordre de \$175,000.

### Subvention pour les loisirs de Saint-Rédempteur

SAINT-REDEMPTEUR — Une subvention de \$40,556 va être accordée à la municipalité de Saint-Rédempteur pour l'aménagement d'un terrain de balle et de trois parcs de quartier. C'est le député de Lévis et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation qui a fait part de cette nouvelle, alors qu'il était invité récemment à l'inauguration de la nouvelle mairie de Saint-Rédempteur. Située tout près du chalet des loisirs et du terrain de jeux municipal, la mairie est accessible aux divers organismes communautaires qui peuvent y tenir des réunions. La halte-garderie y a aussi son local. La subvention promise par M. Garon s'ajoute à deux autres subventions de \$18,000 et de \$1,364 accordées plus tôt cette année par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

# Zellers LE MONDE DES ANIMAUX EN VENTE DU 3 AU 5 DÉCEMBRE

À L'ACHAT D'UN AQUARIUM ET SES ACCESSOIRES  
10 POISSONS TROPICAUX SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES!

Aquarium senior... un passe-temps formidable!  
**33<sup>97</sup>** le tout

Bel aquarium de 8 gallons en verre, y compris la pompe, le filtre, le tube de 8", la laine de verre, le charbon, le thermomètre, le produit "Chlor-Out", la nourriture pour poissons tropicaux et le livret d'instructions.

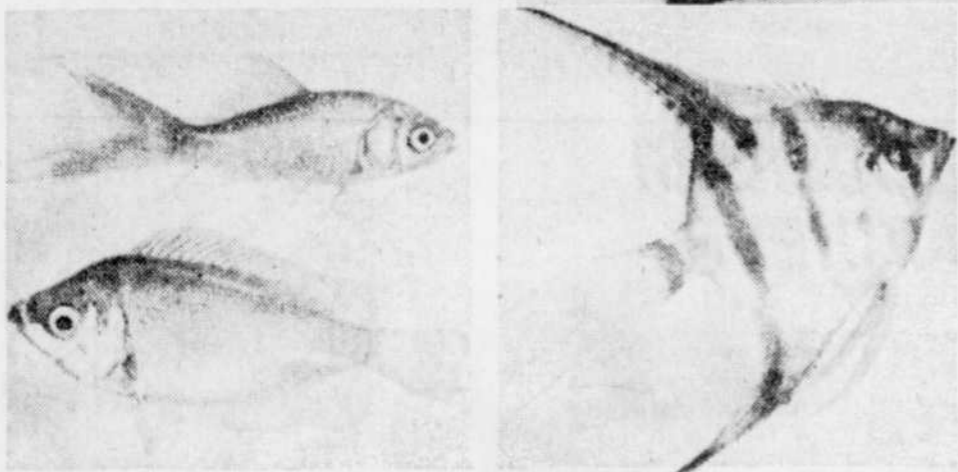
EN CADEAU!  
10 POISSONS TROPICAUX... UNE VALEUR DE \$10

À l'achat de l'aquarium senior, vous pourrez choisir, sans frais supplémentaire, 10 poissons de notre stock de poissons en bonne santé! Blue Moons, Queues d'Épée Rouges, Mollies



Litière pour chat "Hartz"

Litière sans odeur, sans couleur et qui ne laisse pas de résidus. Sac de 10 livres. **1<sup>77</sup>** le sac de 10 lb



Petits poissons rouges — vous en achetez un pour 59c. Vous en avez un autre pour seulement 1c de plus!  
Des beaux poissons rouges pour votre collection!

Anges géants

Un poisson adorable et de belle allure! Gros poisson ange Veiltail en bonne santé!

**11<sup>97</sup>** ch.

Bébés Hamsters

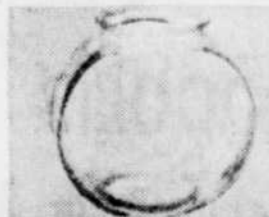
Le petit animal qui amusera toute la famille! Bébés hamsters pleins de vie et de santé!

**2<sup>97</sup>** ch.

Épargnez \$4  
Cage chromée pour Hamsters

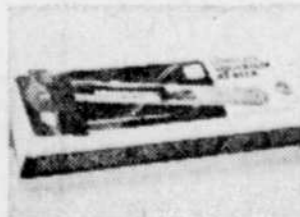
Cage tout en chrome, base en plastique et roue d'exercice. Env. 12" de large x 8" de profondeur x 9" de haut par "Hartz".

**12<sup>97</sup>** ch.



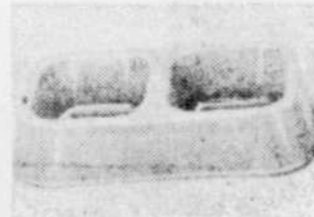
Bol à poisson rouge  
Bol d'un gallon pour commencer votre collection de poissons.

**2<sup>49</sup>** ch.



Épargnez \$4  
Chauffe-eau  
Chauffe-eau de 100 watts pour garder l'eau de l'aquarium à la bonne température. Approuvé par l'ACN. Par "Hartz".

**15<sup>97</sup>** ch.



Gamelles pour chiens  
Gamelles double de format moyen, en plastique dans un choix de couleurs.

**1<sup>47</sup>** ch.

Laine de verre pour filtre  
Laine non irritante. 3.4 oz. **1<sup>77</sup>** ch.

Flocons pour poissons tropicaux  
Une once de flocons "Hypro-min" pour poissons tropicaux. **\$1** ch.

Sciure de cèdre par "Hartz"  
5 livres de sciure de cèdre absorbante, qui donne une bonne odeur aux cages des animaux. **3<sup>77</sup>** ch.

Charbons catalytiques  
Pour améliorer le filtre. 400 g. **2<sup>97</sup>** le bol.

Nourriture pour poissons rouges  
Un régime bien équilibré. 1 1/2 oz. **.89** ch.

Gravier pour aquarium  
5 livres de gravier non toxique. **2<sup>19</sup>** ch.

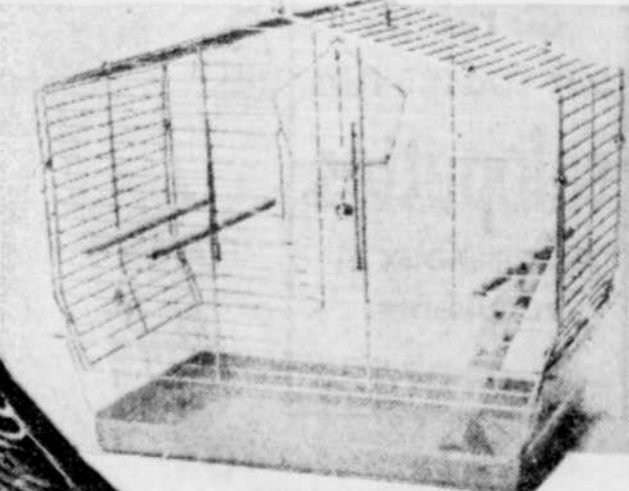
Nourriture morcelée "Hartz"  
Pour petits animaux domestiques comme les hamsters, les souris, etc. 4.4 lb. **2<sup>27</sup>** ch.



Épargnez 3.00  
**16<sup>97</sup>** ch.

Perruches de volière  
Jeunes perruches en bonne santé. Vous en serez enchantés.

Graines pour perruches  
Un régime bien équilibré. 16 oz par "Hartz". **\$1** ch.



Épargnez \$10  
Cage chromée pour oiseaux

Cage anglaise de première qualité, base en plastique, bacs à eau et à grains, perchiers et balançoire. Env. 18" x 9" p x 13" h par "Hartz".

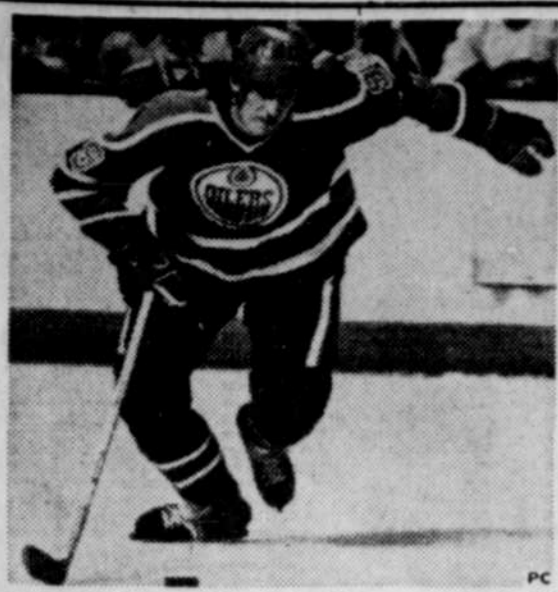
**31<sup>97</sup>** ch.



Crédit accepté

PLACE FLEUR DE LYS  
550, boul. Hamel Québec

CARREFOUR BEAUPORT  
3333, rue Clémenceau Beauport, Qué.



**Que fera Gretzky ce soir?**  
page D-1

**Liste de jouets à ... ne pas acheter**

page B-9

**Visite du Salon de l'agriculture**

page B-3

**Les taux d'intérêt demeureront élevés**

page E-1

**Mme Werminlinger, principale accusée**

page A-3



**Déjà les ventes de Noël!**  
page B-1

**GEM CASINO**  
Voir pages F-10 + F-11 G-12

# LE SOLEIL

**COURTAC**  
Courtier en immobilier  
Tél.: 843-2033  
connaît le marché

85e année, no 285  
116 pages 8 cahiers

QUÉBEC, MERCREDI 2 DECEMBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 •  
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c

# Un "dégel" pour 3,000 professionnels de l'Etat

Dans le parc des Laurentides  
**Tragédie causée par le verglas**

par Lucien LATULIPPE

En plus de causer un accident mortel dans le parc des Laurentides, la pluie verglaçante qui s'est mise à tomber sur la région de Québec vers minuit, la nuit dernière, a mis les policiers du secteur dans l'eau bouillante.

En l'espace de quelques minutes, les boulevards du Québec métropolitain sont devenus des patinoires qui n'ont pas tardé à se transformer en champs de bataille tellement les accrochages se sont succédés rapidement. Les embardées ont également été nombreuses.

La tragédie s'est produite, par ailleurs, dans le parc des Laurentides, à la hauteur du lac Desroches, vers 23h. Deux autos se sont heurtées de face et la SQ laissait entendre, à 1h la nuit dernière, qu'une personne avait perdu la vie et que plusieurs autres avaient été blessées. Aucune identité ne pouvait être dévoilée avant ce midi.

Les agents du parc ont précisé que la route 175 était légèrement glissante à l'heure de la tragédie, mais qu'elle est devenue pire par la suite, une neige mouillante s'étant mise de la partie.

Par ailleurs, dans la région de Québec, l'alerte aux épancheuses de sel et de sable avait été lancée, mais en attendant que ces véhicules prennent la route, les accidents se sont multipliés.

Les agents de la Sûreté du Québec, surtout ceux de Québec-Métro, ont vécu des minutes difficiles. Dans les limites des villes, de Québec et de Sainte-Foy surtout, les policiers ont également eu fort à faire.



C'est le conducteur de cette luxueuse voiture qui a été tué hier soir, dans le parc des Laurentides. Autre photo en page A-2.

## Constitution: les jeux sont faits



**richard daignault à Ottawa**

Vote final et décisif aux Communes aujourd'hui sur la nouvelle constitution du Canada.

Cette "loi constitutionnelle de 1981" recevra une approbation presque unanime, malgré le déferlement de critiques et de propositions d'amendement de dernière minute.

Le Sénat devra par la suite voter sur le projet avant qu'il ne soit sanctionné par le gouverneur général et transmis à Londres avec une supplique adressée à Sa Majesté britannique, la reine Elizabeth II.

**Obstruction**

Quelques accrochages sont prévus au Sénat. L'adoption finale y serait retardée jusqu'à la semaine prochaine. Un groupe de sénateurs libéraux rebelles tenteraient de faire de l'obstruction. Toutefois la majorité libérale au Sénat brisera facilement toutes les résistances.

Les jeux sont donc faits.

Quels sont les auteurs de cette nouvelle constitution?

Essentiellement, le premier ministre du Canada, Pierre Trudeau, les premiers ministres des provinces anglophones, et leurs équipes de hauts fonctionnaires. En tout peut-être cent personnes.

A dessein ou inconsciemment — l'histoire aura à démêler ça — le gouvernement du Québec dirigé par le premier ministre René Lévesque aura

contribué largement à l'accord des dix qu'il s'est empressé de dénoncer le 5 novembre.

Car l'accord des dix — le fédéral et les neuf provinces anglophones — est, dans certaines de ses parties vitales, inspiré directement de l'entente qui avait été signée le 16 avril par Lévesque et les premiers ministres des provinces maritimes (sauf le Nouveau-Brunswick) et de l'Ouest.

Voir A-2, CONSTITUTION

## Le maire de Baie-Comeau souhaite la contestation

par Jean Didier FESSOU

BAIE-COMEAU — Si d'aventure les citoyens de Baie-Comeau témoignaient d'une certaine hostilité au projet de fusion de leur ville avec celle de Hauterive, lors de la réunion publique de lundi soir, il n'est pas impossible que le maire Leonard et les autorités municipales leur demandent de descendre dans la rue et d'organiser la résistance à ce projet de loi. C'est ce qu'a affirmé au SOLEIL le maire de Baie-Comeau, M. Henri

Leonard. Et du même souffle il a accusé le gouvernement du Québec d'agir dans cette affaire avec une excessive rapidité et une brutalité que rien ne justifiait. En outre, il s'est dit choqué que ce projet de loi soit tout juste déposé à cette période-ci de l'année où les gens ont habituellement d'autres choses en tête à l'approche des Fêtes de fin d'année.

Affirmant qu'il s'agissait là d'une "basse manoeuvre et d'un règlement de compte politique", le maire Leo-



**LE MONDE DES FONCTIONNAIRES**  
ghislaine rheault

Près de 3,000 professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec sont susceptibles de s'inscrire d'ici vendredi, le 4 décembre, à des examens d'avancement de grade dans la fonction publique.

La tenue de ces examens qui font partie du plan de carrière des professionnels et qui, de ce fait, ont d'importantes répercussions sur leur niveau de traitement était gelée depuis près de deux ans. Lundi, à quatre jours de la fin de l'inscription, déjà plus de 1,400 professionnels s'y étaient inscrits. Au rythme où affluaient les demandes, on s'attendait à ce que le nombre d'inscrits dépasse largement 2,000.

Le "dégel" s'est produit le 11 novembre dernier, par suite de la publication dans la Gazette officielle des nouveaux règlements concernant la tenue des examens de changement de grade. Ces examens remplacent en effet, par suite d'une entente négociée

en 1980 entre le gouvernement et le SPGQ, les anciens examens de changement de classe. Ces examens continuent cependant de régir les professionnels membres de corps d'emplois non représentés par le SPGQ.

Le gel qui durait depuis près de deux ans soulevait le mécontentement des professionnels qui se plaignaient de la "stagnation" de leur plan de carrière et du ralentissement de leur progression dans les échelles de traitement.

**Conséquences**

Le "dégel" entraînera au printemps, au moment où prendront effet les résultats des examens, des déboursés de quelques millions de la part du gouvernement, d'autant plus que ces changements auront un effet rétroactif de 10 mois à deux ans.

Pour un professionnel de grade 2,

Voir A-2, DÉGEL

entrevue avec le président de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique page A-5

Taxi, camionnage en vrac et autobus nolisés

## Hausse de tarifs

par Pierre MARTEL

La Commission des transports du Québec a rendu une première décision, hier, en réaction à la hausse de la taxe provinciale sur l'essence en accordant à l'industrie du camionnage en vrac des surcharges variant de 4 à 7 pour 100 selon les catégories de camions et les distances à parcourir.

Par ailleurs, d'autres décisions ont été rendues dans le cas des voitures-taxis et des autobus à charte-partie (charter). Cependant, celles-ci ne seront rendues publiques qu'aujourd'hui seulement.

Profitant des audiences annuelles sur la révision des taux du camionnage en vrac, la Commission des transports du Québec a rendu mardi une décision "instantanée" eu égard aux augmentations récentes du coût du carburant.

Rappelons que le gouvernement du Québec, à la suite du dépôt du budget supplémentaire du ministre Parizeau, le 17 novembre 1981, adoptait les jours suivants un décret permettant à la Commission des transports d'agir "instantanément" (dans les plus brefs délais) dans la modification des

tarifs de transport lorsqu'il y a augmentation du prix du carburant.

Or, dès le début des audiences d'hier, jugeant impérieux et dans l'intérêt public de s'attarder d'abord et avant tout à la question de prix du carburant, la commission a autorisé des surcharges effectives à compter du 1er décembre 1981.

Ainsi, pour toutes les régions et pour toutes les matières auxquelles s'appliquent des tarifs horaires, la surcharge sera de 4 pour 100 pour les véhicules à deux essieux, de 4,5 pour 100 pour les véhicules à trois essieux et de 5 pour 100 pour les véhicules de plus de trois essieux.

En outre, pour toutes les régions et pour toutes les matières lorsque le transport en charge sera effectué à l'intérieur de 0 à 20,9 kilomètres, la surcharge sera de 4,5 pour 100, de 30 à 64,9 km, la surcharge sera de 5 pour 100. Pour des distances de 65 à 159,9 km et de 160 km et plus, les surcharges respectives seront 5,5 et 7 pour 100.

## Le pianiste est fatigué

TROIS-RIVIERES (PC) — Mission accomplie pour le pianiste André "Dédé" Labonté, 28 ans, de Trois-Rivières, qui a battu mardi le record mondial d'endurance au piano avec 1,174 heures en 49 jours. C'était deux heures de plus que le record précédent inscrit dans le Guinness, lequel avait été établi en 1978 par un pianiste d'Angleterre, Roger Lavern.

Ce pianothon aura permis de récolter plus de \$17,000 pour les centres de recherches de la Société d'arthrite (section Mauricie).

M. Labonté avait commencé son pianothon le 13 octobre dernier dans un centre commercial.

**sommaire**

- Annonces classées H-7 à H-17
- Arts et spectacles H-3 à H-6
- Bandes dessinées H-14
- Carrières et professions D-4
- Décès H-19
- Economie-Finance E-1 à E-3
- Feuilleton H-3
- Hier et aujourd'hui D-12, D-13, H-18
- Horoscope H-12
- Information régionale A-7 à A-9
- Monde E-4 à E-13, F-1 à F-9
- Mot mystère H-7
- Mots croisés H-9
- Où aller à Québec H-6
- Patron H-13
- Pierre Champagne A-14
- Sciences D-14
- Télévision H-3

**météo**

Pluie ou neige. Possibilité de verglas. Demain: pluie intermittente. détails, page H-15



**On connaît not'monde!**

**METRO**

Nos prix spéciaux de la semaine en pages G-7 + G-8 + G-9 + G-10

# A-2 CONSTITUTION

(Suite de la première page)

Une chose est certaine, la nouvelle constitution n'est plus, même dans certains aspects essentiels, la constitution de Trudeau, "le rêve de Trudeau", comme on l'a répété si longtemps. C'est un mélange, pour ne pas dire un méli-mélo de toutes sortes de vues dont un bon nombre avait reçu l'approbation et la signature de René Lévesque le 16 avril.

Pourquoi Ottawa s'est-il lancé dans cette aventure constitutionnelle? Pour contrer le mouvement séparatiste au Québec, Trudeau a répété cela des douzaines de fois.

Le peuple a-t-il eu son mot à dire dans cette constitution? Non! Et le peuple n'aura pas la chance de dire s'il est d'accord ou en désaccord. C'était ainsi en 1867 lorsque la Confédération canadienne a été créée par les parlements canadiens et anglais. L'histoire se répètera donc.

La démocratie canadienne en est au même point, en 1981, 114 années plus tard, aussi incapable semble-t-il de se prononcer sur sa constitution qu'en 1867. C'est du moins ce qu'en ont décidé les premiers ministres du pays. La grande différence avec 1867, c'est que Québec n'est plus dans le coup.

Mais au fait, qu'est-ce qu'une constitution?

C'est la loi suprême du pays. Dans les pays démocratiques cette loi doit concrétiser, incarner pour ainsi dire la volonté suprême du peuple. C'est pourquoi on parle d'enchaînements des droits et libertés des citoyens.

Cette loi constitutionnelle est protégée par la Cour suprême du pays contre toute entrave, même des parlements. Elle consacre le principe que la constitution, volonté souveraine du peuple, prime sur la volonté des législateurs.

Il en est ainsi, par exemple aux Etats-Unis, où la Cour suprême joue un rôle de premier plan pour la protection des droits des citoyens.

## Lien ombilical coupé, mais...

Qu'en est-il en réalité de la constitution canadienne de 1981? Les ci-

toyens obtiennent leurs droits, juridiquement, par le biais du monarque britannique, comme en 1867.

Mais une fois la constitution ratifiée au Canada l'autorité suprême sera la reine du Canada. Le lien ombilical qui attachait toujours Londres à Ottawa sera coupé. Les Parlements fédéral et provinciaux du Canada n'auront plus jamais à se présenter à Londres pour faire des changements constitutionnels.

Le système monarchique lui-même sera dans la nouvelle constitution. Il y est même enchaîné plus fortement que dans la constitution de 1867. C'est là un des aspects étonnants de l'entente signée par Lévesque le 16 avril, repris mot à mot dans la nouvelle constitution.

Qu'en est-il de la constitution elle-même?

Elle est composée des parties suivantes: (1) la charte canadienne des droits et libertés; (2) le principe de la péréquation pour redistribuer la richesse; (3) la formule d'amendement de la constitution; (4) les modifications à la constitution de 1867 dans le domaine des ressources.

Dans la charte des droits se retrouvent les questions controversées des droits à la libre circulation des citoyens, du droit à l'enseignement dans la langue française ou anglaise dans les provinces où les francophones ou les anglophones sont en minorité, de l'égalité des sexes, et enfin des droits existants des autochtones.

Plusieurs clauses de la charte des droits sont assujetties au droit des provinces de déroger par voie législative à la nouvelle constitution. Cela veut dire qu'en pratique les droits ne seront pas les mêmes partout au Canada.

Par contre les droits linguistiques enchaînés ne peuvent faire exception et deviennent immuables à moins d'amendements constitutionnels futurs.

## Amendements

La formule d'amendement prévoit que sept provinces représentant 50 pour 100 de la population pourront

modifier la constitution ou Canada. Cette situation inquiète plusieurs constitutionnalistes canadiens-français. Québec pourrait toujours se retirer de certains programmes fédéraux mais n'obtiendrait compensation que dans le cas où ceux-ci relèvent de l'éducation ou de domaines culturels.

Le gouvernement du Québec doit demander aux tribunaux d'ici peu si le Québec jouit toujours d'un droit de veto sur les amendements constitutionnels. Trudeau n'a pas voulu donner son opinion, affirmant que les tribunaux trancheraient.

Dans le domaine des ressources naturelles les provinces se voient accordées des droits qui font l'accord général.

Enfin le gouvernement central s'est assuré, dans la nouvelle constitution, d'un droit ultime de veto qui consacrerait son autorité suprême.

Londres pour sa part ne voit plus d'objection à la constitution de 1981 étant donné que neuf des provinces du Canada se sont entendues avec Ottawa.

Cela ne veut pas dire que certains députés anglais ne feront pas des discours de protestations au nom du Québec ou des autochtones ou de d'autres groupes. Cela veut dire que pour Londres il y a maintenant un consensus et que le parlement doit consacrer l'entente des dix.

Avec la monarchie doublement enchaînée dans la nouvelle constitution du Canada, Londres hésitera avant de faire trop de chichi.



Les occupants de cette voiture ont été blessés, hier soir, lors d'une violente collision avec une autre voiture, dans le parc des Laurentides.

# DÉGEL

(Suite de la première page)

le passage au grade 1 peut représenter une augmentation approximative de \$2,300. Pour certaines classes d'emploi, cette augmentation peut être un peu plus élevée: ainsi, pour un architecte l'augmentation s'élève à \$2,600. Quant au professionnel de grade 3 qui passe au grade 2, cette augmentation est d'environ \$1,500.

Il serait audacieux de présumer des taux de succès de ces examens sans compter que l'Office de recrutement, responsable de l'administration de ces concours travaillera dans un terrain encore inexploité: en effet, on ne jugera plus du potentiel des professionnels qui se présenteront aux examens, comme c'était le cas pour les changements de classes mais uniquement leurs réalisations professionnelles qui seront assorties des commentaires et notations de leurs supérieurs hiérarchiques.

Cependant, les résultats des derniers examens de changement de classe tenus en 1979 peuvent fournir quelques indications: le taux de succès était relativement élevé, surtout chez les professionnels passant de la classe 3 à la classe 2: 85 pour 100 avaient subi l'examen (alors oral) avec succès alors que 55 pour 100 des candidats au passage de la classe 2 à la classe 1 avaient réussi cette étape.

D'ici 1983, on devra combler les retards mis à réaliser ces examens en raison de l'obligation prévue lors de la négociation SPGQ — gouvernement, de modifier les règles du jeu.

Les professionnels inscrits d'ici vendredi (on s'attend à dépasser les 2,000 inscrits: il s'en trouve toujours une proportion qui ne se présente pas) auront ensuite jusqu'en janvier pour présenter, à l'aide de formulaires, le dossier de leurs réalisations professionnelles.

Pour leur faciliter la tâche, l'Office de recrutement et de la sélection du personnel a mis au point un guide d'une quarantaine de pages comportant le nouveau règlement, le guide du personnel professionnel (avec exemples à l'appui) et le guide du personnel de direction chargé d'évaluer les dossiers qui seront présentés.

La mise en branle de ce processus implique un "régiment" de gestionnaires:

## BAIE-COMEAU

(Suite de la première page)

Le premier magistrat de Baie-Comeau, réélu sans opposition il y a un mois et demi à peine sur sa seule opposition au projet de fusion, estime que le gouvernement aurait mieux fait d'accorder à la ville de Hauterive ce qu'elle réclame depuis des années, à savoir l'abandon du moratoire fiscal sur les équipements de Hydro-Québec: "Le gouvernement vient de réfiler la facture aux citoyens des deux villes."

### Un délai raisonnable

Mais au-delà de sa déception et de son amertume, c'est surtout la précipitation avec laquelle la fusion des deux villes est imposée qui irrite le maire de Baie-Comeau. Selon lui, un tel projet ne peut se réaliser en l'espace de deux mois alors que les plaies restent très vives entre les deux villes.

Il aurait mieux valu agir avec plus de circonspection et en prenant le temps nécessaire. Il aurait surtout fallu, croit encore le maire Léonard, organiser une bonne consultation auprès de la population qui aura, par la suite, à défrayer le coût financier de cette fusion.

La dernière fusion qui a eu lieu sur la Côte-Nord remonte au 5 janvier 1980. Ce jour-là, Forestville, 1,900 âmes, fusionnait avec sa voisine Saint-Luc-de-Laval, 2,500 âmes.

Ce regroupement s'était fait sous l'égide de la loi des fusions volontaires et n'avait donné lieu à aucune réticence.

— on a prévu qu'environ 500 personnes siègeront sur les comités d'évaluation. On s'attend à ce que ces 500 personnes y travaillent en moyenne de 2 à 3 jours et évaluent en moyenne de 10 à 15 candidats;

— depuis le début de novembre, dès la publication du nouveau règlement dans la Gazette officielle, on a tenu des demi-journées d'information à l'intention des agents de gestion du personnel de tous les ministères concernés qui travailleront à cette opération. On a formé à cette occasion, environ 100 agents de gestion qui sont les interlocuteurs des candidats — en ce qui touche l'information — dans les ministères et organismes du gouvernement;

— les comités d'évaluation seront à l'oeuvre à Montréal et à Québec principalement. Mais il pourrait arriver qu'ils se déplacent vers d'autres centres si le nombre de candidats le justifiait;

— la procédure (à un premier niveau) ne comporte pas d'examen oral, mais un examen du dossier écrit. Mais il pourrait arriver, qu'à l'issue de l'examen, on convoque des candidats si l'étude du dossier n'est pas concluante;

— les résultats devraient être communiqués fin mars; en avril, on reprendra la même opération pour les nouveaux candidats devenus entre-temps admissibles;

— en même temps qu'on a lancé l'opération des examens de changement de classe (qui comportent encore un examen oral et évaluation du "potentiel") sont tenus à l'intention des membres de six autres corps d'emplois: les agents de gestion du personnel, les agents du vérificateur général, les conciliateurs, les avocats, notaires, dentistes et médecins. 250 professionnels y sont admissibles.

Actuellement, dans la fonction publique, environ 45 pour 100 des 12,000 professionnels sont déjà classés en grade 1 ou à la classe 1.

A l'Office de recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique, neuf personnes sont chargées d'administrer ces examens.

## le mot du jour

### Contraction

On ne voyait presque plus l'anglicisme "contracteur" (contractor) mais il vient de faire une apparition. Pour ceux qui pourraient encore l'ignorer, le mot français est entrepreneur.

Pierre BELLEAU

### LA QUOTIDIENNE

0-8-8

(tirage de mardi)

Informations: 643-8990

### LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3233 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

647-3233

RENSEIGNEMENTS

647-3394

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1895, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

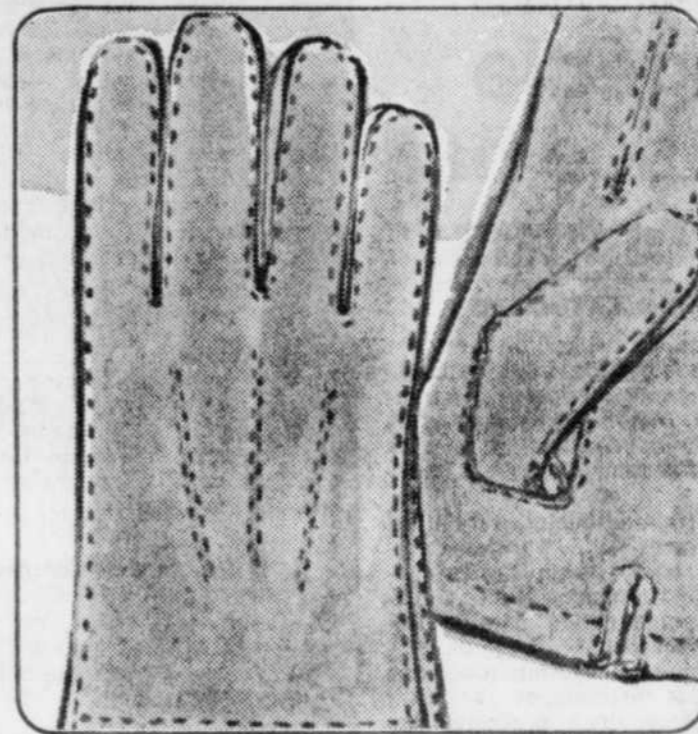
# C'EST NOËL CHEZ SIMONS



## LE PULL COL ROULÉ 12,99

à enfiler sous toutes les tenues de sport, le pull à col roulé, soyeux mélange de coton et polyester, marine, ivoire, blanc, rouge, bordeaux, rég. \$16.

la maison **simons**



## GANTS EN VACHETTE 12,99

gants en peau de vachette avec surpiqûres, doublure en tricot de laine et coton, brun ou taupe, 8 1/2 à 10 1/2, rég. \$15.

commandes postales acceptées.

la maison **simons**



## LA CHEMISE POLO OUATINÉE

la chemise polo en mélange 50% coton et 50% polyester ouatiné, col de tricot blanc, choix de rouge, marine, beige, bordeaux, kaki, gris, blanc, vert, p.m.g. \$26.

la maison **simons**



## VENTE DE PARKAS POIDS PLUME 149,95

parkas de toile doublées de duvet et plumes de canard, kaki, gris, beige, 36 à 44, rég. \$165.

la maison **simons**

magasinez à nos trois magasins: québec, place ste-foy, galeries de la capitale jeudi et vendredi jusqu'à 21 hres. samedi jusqu'à 17 hres.

# Des caisses à redresser et relancer



**gilles lesage**

Le plan de relance des caisses d'entraide économique vient de recevoir de Québec le coup de pouce législatif dont il avait besoin. Présenté par le ministre des Institutions financières, M. Parizeau, le projet de loi 40 permet la transformation des caisses en sociétés (entreprises à capital-actions), ainsi que le prévoit le "plan Dugal", du nom du nouveau président du mouvement "coopératif" d'Alma. Québec donne ainsi une assise légale, juridique, au plan d'urgence; s'il est approuvé par les membres, le 30 janvier prochain, il suscitera un manque à gagner de quelque \$100 millions pour le Trésor québécois.

Ainsi donc, deux des quatre principaux partenaires ont clairement affiché leurs couleurs. Appelés à la rescousse d'un bateau en péril, surtout à cause de la vague des hauts taux d'intérêt du début de l'été, les nouveaux dirigeants de la fédération mettent de l'avant des mesures radicales: si capitalistes soient-elles, elles n'en sont pas moins aptes à sauver un mouvement essentiel, qui a pris des risques que personne d'autre ne voulait prendre au Québec depuis vingt ans. Pour sa part, le gouvernement, en aidant, contrôlant et surveillant, donne l'assurance aux 300,000 membres et plus que leur \$1,3 milliard ne s'envolera pas en fumée ou sous le vent de la panique.

Mais ce n'est qu'une solution parmi d'autres. Il appartient aux membres eux-mêmes de les étudier à fond, d'en discuter et d'en disposer à leur guise.

Ici et là, des dissidents s'expriment, comme ils en ont le droit le plus strict. Mais il ne leur suffit pas de maugréer et de grommeler. Ils doivent de toute urgence proposer d'autres solutions, s'ils en ont. Mais qu'ils prennent garde, en voulant récupérer à tout prix leur épargne, de tuer un mouvement vital et de réduire à la faillite des centaines de petites et moyennes entreprises. Une liquidation pure et simple serait catastrophique, aussi et peut-être surtout pour les petits épargnants.

Il importe par ailleurs qu'un autre partenaire, silencieux à ce jour, se fasse enfin entendre. Il s'agit, bien sûr, du Mouvement Desjardins. A la fin de septembre, M. Dugal a soumis une proposition d'association des caisses d'entraide (ramenées de 75 à 50 seulement) avec le Crédit industriel Desjardins, filiale du Mouvement Desjardins dans le secteur du crédit industriel et commercial. Basé sur la protection et la conservation de l'épargne régionale, le projet a notamment le mérite de mettre fin à une division qui ne se justifie pas dans l'intérêt global du Québec. Associés ou fusionnés, les deux mouvements pourraient offrir des services financiers complets aux Québécois et devenir d'emblée la première institution financière du Québec. La perspective est d'autant plus séduisante qu'il faut mettre fin au scandale de coopérateurs qui ne peuvent coopérer entre eux surtout, à l'heure de la concurrence féroce et de la rentabilité fragile.

Le président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, a peut-être en réserve une alternative plus alléchante, qui ne l'obligerait pas à payer pour les pots cassés, tout en assurant la vocation originale des sociétés d'entraide.

Le gouvernement fait sa large part pour consolider et relancer les caisses d'entraide, ce qui devrait rassurer les épargnants. En raison de ses assises solides, le Mouvement Desjardins peut aussi participer activement au développement économique régional, le fer de lance de sociétés d'entraide qui ont besoin de souffle, de vigueur et de rigueur.



## bloc-notes

### Défi de la qualité du poisson



**jacques dumais**

Dans le tohu-bohu sessionnel de l'approche des Fêtes, le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, n'a pas tout à fait noyé le poisson.

Son projet de loi 36 et une loi de 125 règlements successifs de 125 règlements feront en sorte d'éliminer la "scrap" de nos assiettes en termes de produits marins pour consommation intérieure ou extérieure. Trois ans après les viandes, vingt ans après le lait, il était grand temps de s'attaquer au poisson avarié devenu la risée sur le

marché international et qui aurait conduit notre industrie des pêches à sa perte.

Au vrai, le ministre ne pouvait plus différer son grand ménage, lui qui a comme leitmotiv de "Nourrir le Québec". Car il faut d'abord le bien nourrir! Et à la suite d'une enquête du SOLEIL, il y a deux ans, sur les techniques archaïques et dégoûtantes utilisées pour la capture du poisson chez nous, une telle éventualité apparaissait souverainement utopique.

M. Garon a cependant manifesté une volonté d'action remarquable dans ce dossier, allant chercher, par des expertises, colloques et d'autres démarches, les appuis essentiels et les consensus préalables à l'élaboration d'une politique aride mais nécessaire.

Bien sûr, la manipulation améliorée des produits de la mer nécessitera un changement radical d'habitudes séculaires acquises de la base au sommet de l'industrie. Elle commandera, du même souffle, une concertation fédérale-provinciale plus active.

Personne n'a à se glorifier dans l'Est canadien que nos captures se vendent \$0.60 de moins la livre parce qu'elles sont de qualité inférieure aux produits américains, européens ou scandinaves. Le projet de loi no 36 fixe l'échéance à 1985 pour relever concrètement le défi de l'excellence. Il est quand même regrettable de constater que tant d'intervenants privés aient attendu que l'Etat intervienne avant de reconnaître les vices de parier sur la quantité plutôt que sur la qualité de poissons capturés.

### Pour un changement à la CUQ



**claudé masson**

La bonne personne, à la bonne place, au bon moment.

C'est là un principe idéal de saine gestion qui n'est pas toujours facilement réalisable dans l'entreprise privée et encore moins dans le secteur public.

Le poste de directeur général d'un organisme aussi important que la Communauté urbaine de Québec constitue une fonction délicate, stratégique, influente.

Tout en s'occupant de l'administration quotidienne et de la permanence de ce gouvernement intermunicipal, le directeur général doit réussir le tour de force de concilier les vues des élus et

des fonctionnaires, les objectifs politiques des maires et des conseillers de 13 municipalités et le travail professionnel des cadres et des employés réguliers de la CUQ.

C'est là tout un défi que n'a pas réussi à réaliser après plus de deux ans l'actuel directeur général, M. Gaston Meunier.

Depuis le jour de son entrée en fonction, le 1er juillet 1979, parrainé par l'ex-maire de Beauport, M. Marcel Bédard, jusqu'au moment de son départ pour une absence indéterminée, il a été question de réorganisation, de restructuration, de réévaluation, de réforme, de nouveau départ mais le malaise n'a jamais cessé à l'intérieur des murs de la CUQ.

Encore cet automne, une firme spécialisée soumettait les résultats de son étude pour tenter d'améliorer la situation de l'administration de cet organisme ré-

gional. Les cadres supérieurs, peu heureux, ont soumis un contre-rapport.

C'est encore l'insatisfaction professionnelle, le désabusement face aux défis à réaliser, le mécontentement à la source dans les relations humaines et de travail, un climat de tension et de conflits de personnalité.

La désormais célèbre "affaire Doyon" n'avait été qu'une illustration d'un malaise beaucoup plus profond, beaucoup plus fondamental, qui dure toujours.

Dans ces conditions, M. Meunier doit quitter définitivement son poste de directeur général de la CUQ. Mais, avant de se précipiter pour lui trouver un remplaçant, les élus doivent s'interroger sur leurs propres agissements et sur leur réelle volonté d'améliorer la situation pourrie qui existe à l'heure actuelle.

## le régional La fusion forcée!

Le ministre Lucien Lessard vient d'offrir son cadeau du Jour de l'An aux citoyens de Baie-Comeau et Hauterive dans sa circonscription de Saguenay: ces deux villes n'en feront plus qu'une à partir du 1er janvier 1982.

Le projet de loi 37 déposé lundi à l'Assemblée nationale prévoit jusqu'aux modalités de cette fusion forcée: comité provisoire, jour du scrutin, lieu et heure des réunions, etc.

Idéalement, la fusion de ces villes devrait un jour mettre fin à une vieille rivalité qui empoisonne depuis trop longtemps le climat politique de cette région. Mais pour quoi le gouvernement, inspiré dans ce cas par M. Lessard, veut-il précipiter les choses? Où est l'urgence?

Baie-Comeau, fondée il y a 45 ans, compte 13,000 citoyens. Une ville prospère avec ses usines de Reynolds et de papier QNS, dirigée par un maire bagarreur, Henry Leonard, réputé contre la fusion.

Hauterive, ville institutionnelle et de services, réunit 15,000 personnes. Fondée il y a 30 ans par Mgr N.-A. Labrie qui n'obtenait pas de la QNS un terrain pour bâtir l'évêché et une cathédrale, cette ville est dirigée maintenant par un maire péquiste, Maurice Boutin, surtout favorable à la fusion parce que la dernière réforme de la fiscalité municipale n'avantage pas sa municipalité.

Ces deux villes, à 10 km l'une de l'autre, ont vécu des querelles célèbres sur la vocation des hôpitaux régionaux, l'emplacement du parc industriel, et sur la répartition d'autres services. Il y a une station de radio dans chaque ville.

Des tentatives pour une fusion, dans le passé, ont toujours avorté. Aujourd'hui, devant le projet de loi 37, le maire Boutin se réjouit, le maire Leonard rugit.

Cette fusion forcée sert mal la démocratie municipale. Québec aurait dû procéder par étapes en concluant par exemple des ententes de services entre les villes sur les loisirs et la police avant d'envisager ce coup de force.

Devant le rouleau compresseur du législateur, les dirigeants municipaux n'ont pratiquement plus qu'à s'unir et exiger des compensations financières et des engagements précis afin que les contribuables d'une actuelle ville n'aient pas à payer pour les dettes de l'autre.

Quant au ministre Lessard, qui joue rude dans cette affaire, c'est à se demander s'il ne se presse pas à finir une sale besogne avant d'accrocher ses patins ministériels!

Gilles OUELLET

## politique étrangère

# L'Anglais modéré doute des partis classiques

(N.D.L.R.) — Dans ce troisième article, Marcel Pépín décrit le fossé qui sépare conservateurs et travaillistes, laissant la voie large aux centristes libéraux et sociaux-démocrates, à la suite d'interviews réalisées à Londres à l'invitation du gouvernement britannique.



**marcel pépín**

Dans une démocratie aussi stable que l'Angleterre, l'éclosion d'une nouvelle force politique ne peut être uniquement le fait d'un caprice passager des électeurs. Dans ce pays pourtant habitué depuis 60 ans à l'alternance des travaillistes et des conservateurs au pouvoir, les succès répétés de l'Alliance libéraux—sociaux-démocrates obligent les partis traditionnels à un sérieux examen de conscience.

L'explication la plus souvent offerte pour justifier le succès de la troisième voie tient en peu de mots: les travaillistes seraient devenus trop gau-

chistes, cependant que les conservateurs pousseraient trop fort vers la droite. L'immense marais centriste, qu'on retrouve dans toutes les démocraties, se cherche donc une niche. L'Alliance leur en offre une.

Pourquoi alors les travaillistes n'attendent-ils pas leurs positions jugées trop radicales pour récupérer les voies modérées — ce que les socialistes français ont réussi avec succès — et pourquoi les conservateurs ne se rapprochent-ils pas du centre, en composant avec leur rigide politique monétaire?

Si le malaise se limitait à une question de dosage, il y a fort à parier que les stratégies des deux grandes formations auraient réussi à rectifier leur tir.

Or, ils n'arrivent pas à se transformer en partis plus accueillants pour l'électeur modéré. Il y a donc, au-delà de ce mouvement vers les extrêmes, des causes plus profondes qui rendent non seulement attrayante la solution d'une troisième voie, mais qui sont aussi en train de prouver sa nécessité.

Un malaise économique, qu'une politique gouvernementale rigide n'a pas encore réussi à atténuer de façon

sensible, accentue les récriminations des salariés. Or, les conservateurs sont convaincus que la médecine sévère qu'ils appliquent à l'économie est la seule solution responsable pour remettre le pays sur la voie de la prospérité. Ils refusent de relâcher les rênes, malgré les grognements des chômeurs, la hausse du coût de la vie et les plaintes des villes, dont les budgets ont été sévèrement réduits; restaurer les finances de l'Etat d'abord, le reste ensuite, disent-ils.

En politique étrangère, la Grande-Bretagne s'aligne avec les Etats-Unis pour combattre l'impérialisme soviétique. Les campagnes idéologiques pour dénoncer les pays totalitaires de droite sont plus feutrées. L'aide étrangère est plus parcimonieuse. Les fonds publics ne sont plus disponibles pour les entreprises étatisées. Mme Thatcher demeure aussi convaincue qu'au premier jour de son mandat que la prospérité ne reviendra que lorsque l'entreprise privée fera des profits alléchants et que certaines entreprises publiques auront été récupérées par des investisseurs privés.

• • •  
A l'opposé, les travaillistes, poussés

par une aile gauche de plus en plus articulée et audacieuse, remettent en cause l'alignement du Royaume-Uni sur les Etats-Unis, critiquent la stratégie de l'OTAN, préchent la désertion du Marché commun européen, condamnent les armes nucléaires et réclament de plus fortes dépenses publiques pour contrer le chômage et restaurer le pouvoir d'achat des salariés. Ils s'opposent énergiquement à la "dénationalisation" de certaines entreprises. Pour eux, la priorité, c'est redonner du travail à trois millions de chômeurs et ressusciter l'indépendance de l'Angleterre, face aux Etats-Unis et à l'Europe continentale.

A ces divergences radicales s'ajoute, dans les deux partis, un problème de leadership. D'aucuns considèrent le leader travailliste, M. Michael Foot, comme étant le plus impopulaire de tous les chefs qu'ait eus ce parti. D'autres attribuent à l'image intransigente de Mme Thatcher les infortunes de son parti. Petit à petit, les électeurs ont perçu les chefs des deux grandes formations comme étant incapables de faire les compromis nécessaires pour concilier les deux grandes tendances

qui séparent le pays. D'où le succès de la troisième voie.

Mais il reste probablement deux ans aux deux partis pour renverser la vapeur et poser une fois de plus comme les seuls aspirants sérieux au pouvoir. A ce propos, M. William Deedes, rédacteur en chef du Daily Telegraph, est beaucoup plus optimiste que l'ensemble de la presse. "L'ouvrier d'usine sait très bien, dit-il, que le pays vit depuis trop longtemps au-dessus de ses moyens. Il grogne, mais en même temps il réalise que l'industrie est plus compétitive, que les exportations augmentent, que la productivité est meilleure et que les relations de travail sont plus cohérentes. Il sait qu'au bout du compte, il profitera d'une économie plus musclée".

A l'opposé, les travaillistes battent le rappel des troupes, en utilisant une rhétorique fondée sur l'inégalité des classes et la lutte traditionnelle aux puissances financières. Entre les deux, la classe moyenne recherche une réconciliation qui ne vient pas. D'où son engagement pour l'Alliance libéraux—sociaux-démocrates. **Demain: Les partis nationalistes laissés à l'écart**

Deux centres hospitaliers à Gaspé

# C'est la complémentarité, non la fusion

par Michel CORBEIL  
du bureau du Soleil

MATANE — Sans fusionner, l'Hôtel-Dieu et le sanatorium Ross, à Gaspé, seront désormais sous l'autorité du même directeur général et verront certains services devenir complémentaires.

Instigateur du regroupement, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent a réussi à faire accepter son idée en un temps record.

Expliquant la nouvelle, un porte-parole du CRSSS, M. Jean-Yves Roy, a laissé entendre que les démarches auprès des conseils d'administration des deux établissements se sont produites il y a deux semaines à peine. "C'est une décision qui les a surpris, mais ils ont trouvé l'idée excellente." Les deux conseils d'administration ont donné une réponse affirmative unanime dès la semaine dernière.

Hier, lors d'un entretien téléphonique, le directeur général du sanatorium, M. Lewis Fitzpatrick, a confirmé sa décision d'accepter le cumul des deux fonctions. "Le CRSSS m'en avait parlé il y a un mois et demi. La semaine prochaine, a précisé M. Fitzpatrick, je ferai mon entrée à l'Hôtel-Dieu."

L'actuel directeur général de l'Hôtel-Dieu, M. Reynald Arsenault a déjà fait connaître son accord à devenir l'adjoint de M. Fitzpatrick.

### Pas de fusion

Le sanatorium compte 255 lits, dont 35 pour les soins de courte durée, 97 pour ceux de longue durée, 79 pour un centre d'accueil et 44 pour un centre d'accueil en réadaptation. L'Hôtel-Dieu possède 133 lits pour les soins de courte durée. Les deux établissements hospitaliers conserveront leur propre conseil d'administration, a informé le CRSSS.

"Nous refusons la fusion pour opter pour la complémentarité, a souligné le porte-parole de l'organisme. La fusion ne représente pas pour nous le moyen idéal: non seulement cela peut créer des flammèches, mais les services peuvent être touchés."

La fusion des établissements du secteur des Affaires sociales semble

être une solution propre à susciter des conflits, tend à démontrer la fusion des hôpitaux de Saint-Georges de Beauce et de Beauceville récemment, 3,000 Beaucerons ont signé une pétition contestant la décision gouvernementale.

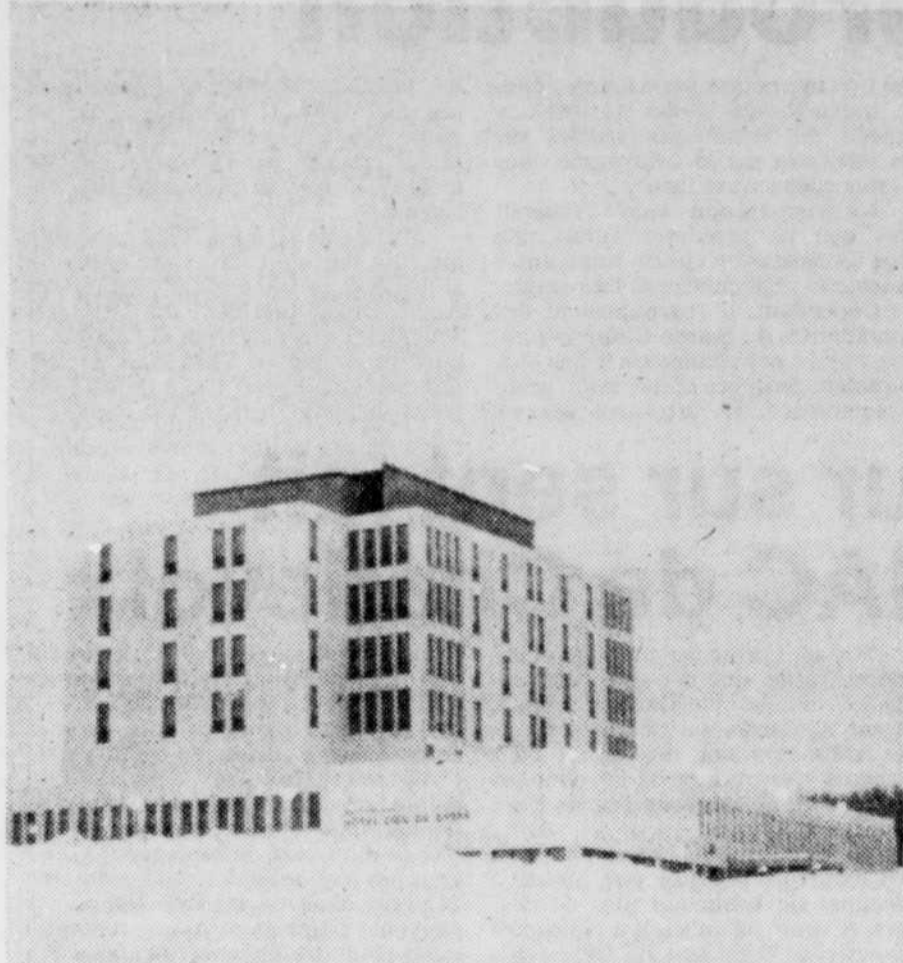
"C'est sûr que le regroupement n'amènera pas une levée de boucliers, a expliqué M. Roy. En conservant les deux conseils d'administration, tu laisses une marge de manoeuvre." Pour le moment, la complémentarité des deux établissements portera sur le service de blancherie.

"Au cours des prochains mois, en accord avec le CRSSS, les deux conseils d'administration détermineront les autres services complémentaires. Cela s'instruit dans le

plan de rationalisation" entrepris dans le secteur des Affaires sociales.

"C'est fait dans l'optique de sauver de l'argent sans toucher aux services, a poursuivi le porte-parole. Actuellement, les deux établissements offrent des services nécessaires, mais qui peuvent être complémentaires.

"Il y a d'autres cas où c'est possible (la complémentarité) et ce sera fait." Une étude sera menée en collaboration avec les intervenants pour examiner s'il n'y a pas doublement de services entre les deux Centres de services sociaux (CSS), les deux Départements de santé communautaire (DSC) et les 13 Centres locaux de services communautaires (CLSC) du territoire. "Il s'agira de déterminer les rôles de chacun."



Le Soleil, Michel Corbeil

L'Hôtel-Dieu de Gaspé sera désormais complémentaire du sanatorium Ross, mais ce ne sera pas la fusion de ces deux centres hospitaliers de Gaspé.

# Québec saborde l'économie du Havre (André Maltais)

SEPT-ILES (JDF) — "En refusant de donner son accord pour la construction de l'aéroport de Havre-Saint-Pierre, et en s'opposant à ce que Parcs Canada donne le statut de parc national à l'archipel de Mingan, le gouvernement du Québec prive la région du Havre de tout développement économique à court et à long terme. De plus, ce faisant, le gouvernement provincial fait de la région du Havre un véritable otage économique."

Ce point de vue c'est celui du député fédéral de Manicouagan, M. André Maltais, tel qu'exprimé dans un communiqué de presse émis en fin de semaine et suite à la recommandation des hauts fonctionnaires du ministère québécois des Transports à l'effet de s'opposer à la construction d'un aéroport au Havre. La décision finale appartenant maintenant au Comité mi-

nistériel pour le développement économique. Instance où le député péquiste de Duplessis, M. Denis Perron, espère pouvoir renverser la décision.

Rappelons que le ministère provincial des Transports s'oppose à la construction de cet aéroport, au coût de \$3,5 millions puisés à même les budgets du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, et préférerait que le gouvernement fédéral maintienne ses services à l'aéroport de Longue-Pointe, propriété provinciale, et consacre le montant de \$3,5 millions à d'autres infrastructures dans la région.

Ce à quoi répond le député Maltais: "Ce montant de \$3,5 millions n'enlève rien aux futurs projets d'immobilisation de Transport Canada sur les moyenne et basse côtes. Au contraire tous les projets sont connus de la

part de tous les intéressés et déjà depuis 18 mois de nombreux travaux ont été entrepris dans des travaux d'infrastructures majeurs et sans qu'il en coûte un sou au Québec."

Le député fédéral rappelle que le projet de construction de l'aéroport du Havre bénéficiait des appuis de la ville et des organismes du Havre, du transporteur aérien Québecair et du gouvernement provincial. Au point, précise-t-il encore, que lors du référendum M. Denis Perron avait réussi à faire débloquer une subvention de \$250,000 pour construire une route d'accès au terrain du futur aéroport.

Avec les refus de Québec concernant cet aéroport et le parc national, la région du Havre perd \$5 millions à une époque où le chômage atteint 20 pour 100 en Minganie.

# Le maire de Gaspé demeure à son poste

par Michel CORBEIL

du bureau du Soleil

MATANE — Le maire de Gaspé, M. Lewis Fitzpatrick, demeurera en poste.

La semaine dernière, le maire avait laissé planer la possibilité qu'il démissionne au lendemain de la résolution adoptée par le conseil municipal sur la tenue d'un référendum au sujet de la scission de la ville.

M. Fitzpatrick est toujours contre la décision d'organiser le référendum avant de connaître le résultat des études que mènent actuellement le ministère des Affaires municipales sur le sujet. Après une semaine de réflexion, M. le maire a décidé de conserver le gouvernail de la ville et d'un conseil municipal turbulent.

Gaspé est née en 1970 d'une loi gouvernementale forçant la fusion de 12 municipalités situées autour de la baie de Gaspé et de la péninsule de Forillon. Depuis quelques mois, l'idée de démanteler une ville encore mal acceptée a repris avec vigueur, menée par les ligues de citoyens des secteurs de Saint-Maurice et de Rivière-au-Renard.

"J'ai contacté les Affaires municipales au lendemain du vote des conseillers, a exposé M. Fitzpatrick. J'attends toujours leur réaction. Je m'étonne énormément que le ministre ne se prononce pas parce qu'il s'agit

d'une grosse affaire. "Je n'ai pas besoin de lire dans les cerveaux des autorités des Affaires municipales pour savoir que le courant est de fusionner, de regrouper les municipalités." La fusion obligée des

villes de Baie-Comeau et de Hauterive et la création des municipalités régionales de comté (MRC), chargées de l'aménagement concerté du territoire, illustre ce courant. "L'attitude du ministère est très curieuse."

**POUR LE**

**NIKON EM**  
Objectif 50mm F1.8e

**194\$**

Notre prix tient compte de rabais offert par Nikon Canada!

**LES STUDIOS GOSSELIN**  
Division photographique

LEVIS, BORDULAI, SAINT-ROCH, BASSANVILLE, PLESIERVILLE, MONTMAGNY, BORDULAI

**POUR LE**

**YASHICA FX-3**  
Objectif 50mm F2

**184\$**

Meilleur achat, affichage à diodes, retardateur.

**LES STUDIOS GOSSELIN**  
Division photographique

LEVIS, BORDULAI, SAINT-ROCH, BASSANVILLE, PLESIERVILLE, MONTMAGNY, BORDULAI

**33 1/3% DE RABAIS**

sur les habits de neige, vestons sport et manteaux d'hiver.

(Les habits de neige Jean Le Bourget sont exclus de cette vente.)

**BAM.BIN**

Les plus jolis vêtements pour enfants de la naissance à 16 ans.

place XXXX des quatre bourgeois  
658-2218

• PIERRE CARDIN • HARDY AMIES  
• AQUASCUTUM • SABRIL

100% laine ou Polyester et laine  
2 ou 3 pièces

à votre choix  
**\$139<sup>95</sup>**

**AU CHÂTEAU DE L'HABIT**  
696, rue St-Vallier ouest, Québec  
(coin Marie-de-l'Incarnation)  
Stationnement gratuit en arrière

**3 JOURS SEULEMENT**  
jeudi, vendredi, samedi, les  
3, 4 et 5 décembre

**20%**  
de rabais  
sur toutes nos  
**salopettes**  
aux genoux et  
régulières.

Tailles: 0 à 16 ans

**CLEMENT** L.TÉE

Les galeries de la capitale  
653-9363 627-3472

PLACE STE-FOY

**VENEZ CUEILLIR LA FRAICHEUR**  
au  
**POTAGER DE M. COTE**  
boul. Hamel  
ouvert 7 jours

**PAMPLEMOUSSES ROSES gr. 48**  
INDIAN RIVER de Floride  
Les plus juteux et sucrés **.19** ch.

**BROCOLIS DE CALIFORNIE**  
Gr. 14 **.99** ch.

EXPIRATION LE 8 DECEMBRE 1981

**Neuville**  
356, route 138  
876-2066  
Heures d'ouverture:  
mardi, 12h à 17h  
mercredi, 9h à 17h  
jeudi, 9h à 21h  
vendredi, 9h à 21h  
samedi, 9h à 17h

**POTAGER**  
4216, boul. Hamel  
(entre Henri IV et Duplessis)  
871-1717

Tous les jours,  
9h à 21h  
samedi et dimanche,  
9h à 18h.

Québec, mercredi 2 décembre 1981



M. Frank ROBERTS PC

## Le président de Via refuse d'autres coupures

OTTAWA (PC) — Le président de Via Rail a juré hier de remettre sa démission si jamais on procédait à d'autres réductions importantes des services de transport de passagers de cette société d'Etat.

Défendant sa cause devant le comité des Transports des Communes, qui lui était plutôt hostile, M. Frank Roberts a reconnu que les réductions effectuées le 15 novembre, équivalant à environ 20 pour 100 du service, étaient justifiées.

"Nous avons maintenant un réseau de base à partir duquel nous repartons... Mais, pour ce qui me regarde, si le gouvernement prend d'autres décisions semblables, il pour-

ra se trouver un autre serviteur, un nouveau président pour Via Rail," a déclaré M. Roberts.

Le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a déjà sonné l'alarme, en annonçant qu'on verrait d'autres réductions à moins que les Canadiens n'apprennent à faire un usage suffisant des services passagers dont ils se sont désintéressés.

"Je ne vois pas comment nous pourrions apporter quelque changement d'importance que ce soit aux services que nous fournissons actuellement," devait ajouter par la suite M. Roberts en présence des journalistes.

"Si c'est ce qui se produit, on

devra se trouver un autre président pour Via Rail, parce que je ne crois pas que cette fois... ce serait justifié."

**1,600 emplois perdus**

A certains moments, durant son apparition devant le comité, M. Roberts a dû crier pour se faire entendre. Des représentants de l'Opposition manifestaient un peu trop bruyamment leur colère à l'endroit du président de Via Rail, parce qu'il avait donné son accord aux coupures décidées par M. Pepin.

Ils l'ont par ailleurs félicité pour son offre de démission, tout en lui reprochant de ne pas avoir lutté avec

assez de cran pour sauver un service de passagers transcontinental et plusieurs autres routes interurbaines qui, selon M. Pepin, n'étaient pas suffisamment utilisées pour justifier leurs coûts.

**Vieil équipement**

M. Roberts a expliqué qu'il n'avait pas eu d'autre choix, vu la limite de \$500 millions par année que le gouvernement imposait à ses dépenses. Avec les coupures, il aura \$100 millions à sa disposition, devant provenir des économies réalisées et devant servir à moderniser le service. En maintenant le service aux passagers, qui a été supprimé il n'aurait eu aucun

montant à son budget pour l'achat de matériel.

Via Rail ne pouvait aller plus loin avec son vieil équipement "... la compagnie avait un besoin pressant de capitaux," a-t-il dit.

Soixante pour 100 du budget réservé aux opérations de Via Rail vont aux Chemins de fer nationaux et à Canadien Pacifique.

M. Roberts a demandé que soient modifiées les ententes avec ces deux compagnies pour l'usage de leurs rails, de leurs équipes de travail et de leurs ateliers d'entretien, sans que les changements survenus le 15 novembre dernier ne donnent aucun résultat.

## sondage gallup

# Les Canadiens craignent la croissance de l'Etat

De plus en plus de Canadiens voient comme un danger l'expansion de l'influence de l'Etat. En octobre 1981, 44 pour 100 des Canadiens envisageaient l'importance grandissante de l'Etat comme un danger, alors que ce pourcentage n'était que de 29 pour 100 en janvier 1980.

En contrepartie, on constate une diminution du nombre de ceux qui redoutent le syndicalisme (28 pour 100) ou les affaires (16 pour 100) comme la plus grande menace future au pays.

Dans le tableau suivant, on se rendra compte aussi que les moins de 30 ans (52 pour 100), les Ontariens et les gens de l'Ouest ont tendance à craindre davantage l'appareil étatique grandissant que les plus âgés et ceux qui habitent l'Est du pays.

Voici la question, posée en octobre, à un échantillon de 1,050 électeurs adultes de 18 ans et plus dans tout le Canada: "En pensant à l'avenir, selon vous, quelle sera la plus grande menace au Canada: l'expansion commerciale, syndicaliste ou étatique?"

Et voici les réponses selon la tendance na-

	Monde des affaires	Force ouvrière	Etat	Indicés régionaux
<b>Nationale</b>				
octobre 1981	16	28	44	12
janvier 1981	20	36	29	16
1979	18	34	37	14
1978	21	38	35	12
1976	18	43	33	13
1975	20	36	29	16
<b>Régionale</b>				
Atlantique	19	30	44	7
Québec	14	39	33	14
Ontario	15	21	49	14
Prairies	22	23	50	6
Pacifique	16	23	47	14
<b>Selon l'âge</b>				
18 à 29 ans	18	21	52	9
30 à 49 ans	15	31	44	11
50 ans et plus	17	31	36	17

A noter que le total statistique peut dépasser 100, en raison du fait que certains ont mentionné plus d'une menace.

## Saint-Romuald

# Crédit de taxe foncière pour Ultramar

par Gilles PEPIN

SAINT-ROMUALD — La ville de Saint-Romuald, après avoir surévalué les propriétés foncières d'Ultramar, donnera à cette firme un crédit de taxes de \$300,000 qui sera réparti sur une période de sept ans.

Tel est l'essentiel d'une entente qui vient d'être conclue entre les deux parties et qui met fin à un litige traînant depuis une décennie.

Une longue série de procédures judiciaires s'était terminée à l'automne de 1980, quand la Cour suprême ordonnait à la corporation municipale de rembourser le montant ci-haut mentionné à la société Ultramar.

Une négociation se poursuivait donc depuis un an, puisque les dirigeants municipaux ne voulaient pas grever trop le budget en remboursant toute la somme en une seule fois.

L'entente a été ratifiée lundi soir de cette semaine par le conseil municipal. "Nous avions hâte de régler le problème, de part et d'autre. L'entente est satisfaisante", a déclaré le maire, M. Denis Grenier.

Selon cette entente, le remboursement, fait sous la forme d'un crédit de taxe foncière, sera réparti également sur les sept prochains budgets de la municipalité. Aucun intérêt ne sera ajouté à la somme, a-t-il été précisé par le maire.

**Vieux problème**

Cela, en effet, vient mettre un terme à une discussion qui durait depuis que la société Aigle d'or (appellation qui fut changée pour celle d'Ultramar) a établi sa raffinerie à Saint-Romuald.

Le problème en était un d'interprétation concernant la loi de l'évaluation. Des gros réservoirs, qui devaient être considérés comme entrepôts, avant 1973, doivent depuis ce temps être évalués comme de la machinerie. Dans un premier temps, la municipalité avait eu gain de cause devant les tribunaux sur ses comptes se rapportant aux années 1969 à 1972. Mais elle fut déboutée dans le dossier suivant à la suite

d'un amendement à la loi.

La Cour suprême, comme la cour d'appel et la cour provinciale, a finalement tranché la différence d'interprétation concernant certains réservoirs dont l'utilisation est requise dans le processus industriel de raffinage. Le mot "loger" était au centre de la discussion.

Ainsi, pour 1973 et les années subséquentes, il est enfin établi clairement que les réservoirs-mélangeurs, servant exclusivement à la fabrication d'un produit qui est ensuite transféré dans des réservoirs d'entreposage, ne sont pas des bâtiments au sens de la loi de l'évaluation.

L'évaluation foncière d'Ultramar est de l'ordre de \$71 millions pour la ville de Saint-Romuald. Ce qui vaut au trésor municipal, cette année, le revenu de \$1.2 million.

**Autre vote de grève à la Gazette**

MONTREAL (PC) — Les responsables de la distribution du quotidien The Gazette ont accordé à leur syndicat un mandat de grève en vue d'accélérer la signature d'un nouveau contrat.

Selon la section 111 de la Loi du Journal, 42 des 48 membres du département des ventes à l'extérieur ont donné le feu vert à un arrêt de travail.

la maison du cadeau

## l'endroit idéal pour l'achat D'UN APPAREIL PHILIPS



**FP5708**  
Combiné électro-ménager à entraînement direct

Contenant 8 tasses, interrupteur arrêt/marche/action de pulsation. Incluant 4 accessoires: 1 lame de mélange, 1 lame en acier inoxydable, 2 disques en acier inoxydable, 500 watts.

**PRIX SPECIAL**  
**139<sup>95</sup>**

**DE PLUS OBTENEZ GRATUITEMENT 5 ACCESSOIRES**

- FP1004 Disque pour découpage onduilé Valeur: \$16.95
- FP1005 Disque coupe-frites Valeur: \$16.95
- FP1001 Recipient supplémentaire Valeur: \$16.95
- FP1003 Entonnoir Valeur: \$9.95
- FP1006 Lame à six réglages Valeur: \$26.95

UNE ECONOMIE SUPPLEMENTAIRE DE **87<sup>75</sup>**

LE NO 1 SUR LA RIVE-SUD

## Syndicat du Bijou

10, Route Trans-Canada ouest, Lévis — 833-2173




## boiteau lumineux

*Embellit la lumière*



**Le style huppé de l'époque romantique française...**

... a inspiré ce superbe luminaire suspendu à cinq lumières. Il est fait de métal doré aux dessins floraux stylisés et abajour de verre doré, que supporte une colonne de porcelaine blanche. D'une élégance rare, il rehaussera sans aucun doute votre décoration intérieure. Ampoules en sus.

**77727**  
**SPECIAL**  
**\$189<sup>95</sup>**

1295 ouest, boul. Charest, Québec, tél.: 683-2271  
Les Galeries Chagnon, Lévis, tél.: 837-5135




## Fusion Baie-Comeau-Hauterive Boutin intéressé par la mairie

par Jean Didier FESSOU

BAIE-COMEAU — Le 1er janvier, la fusion technique des villes de Baie-Comeau et de Hauterive sera consacrée. Et il faudra attendre les élections du 7 mars pour que cette fusion soit validée par les citoyens qui auront alors à se choisir un maire et un conseil municipal.

C'est donc dire que dès les prochaines semaines, les deux villes seront en proie à la fièvre électorale. Déjà le maire de Baie-Comeau, M. Henri Leonard, a dit au SOLEIL qu'il n'était pas intéressé à présenter sa candidature tandis que le maire de Hauterive, M. Maurice Boutin, a confié qu'il était fortement intéressé à présenter la sienne s'il jouissait de l'appui de ses organisateurs.

D'autre part, c'est lundi soir, au centre socio-récréatif, que les autorités municipales de Baie-Comeau informeront leurs concitoyens sur les conséquences du projet de fusion avec la ville de Hauterive. Les habitants de cette dernière y sont d'ailleurs cordialement invités.

Telles sont les informations qui ont été consenties au SOLEIL par le maire de Baie-Comeau, M. Henri Leonard. De son côté, le maire de Hauterive, M. Maurice Boutin, a confié au SOLEIL qu'il n'avait pas l'intention d'organiser de séance publique d'information mais qu'il souhaitait vivement que les médias de la région et les organismes communautaires publient le projet de loi 37 et informent les citoyens des deux villes. Démarches où il prêterait volontiers son concours.

Profondément déçu et quelque peu amer, le maire Leonard a répété au SOLEIL son opposition au projet de fusion avec la ville de Hauterive. Il y voit à un règlement de compte de la part du député-ministre de Saguenay, M. Lucien Lessard, qui "n'a jamais rien compris à la ville de Baie-Comeau et a toujours cru que c'était une ville d'Anglais".

De plus, le maire de Baie-Comeau a souligné son étonnement qu'un tel projet de loi ait été déposé lundi à l'Assemblée nationale et que le ministre Lessard se soit absenté du Québec au même moment.

En plus des réunions publiques où la ville de Baie-Comeau entend prendre le pouls de ses concitoyens, des démarches seront entreprises auprès de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale afin que celle-ci use de tous les recours pour retarder, voire bloquer, l'adoption du projet de loi 37 sur la fusion, projet qui, selon l'échéancier qu'organiserait le leader parlementaire, M. Claude Charron, pourrait être adopté aux alentours du 21 décembre pour rendre la fusion effective au 1er janvier.



M. Maurice Boutin

Pour sa part, le maire Boutin ne cache pas sa bonne humeur de voir aboutir un projet de fusion auquel il travaille depuis son élection à la mairie de Hauterive en 1975. Toutes ses tentatives vers une fusion avaient jusqu'ici échoué à cause, prétend-il, de "l'intransigeance du maire de Baie-Comeau".

Mais, avec un certain réalisme, il admet que cela pourrait prendre un certain temps, peut-être deux ans, avant que la fusion des deux villes ne soit vraiment acceptée par la population: "Cela dépendra beaucoup de l'attitude des dirigeants municipaux".

Même s'il reconnaît que la fusion des deux villes peut apparaître "très courte et même brutale", le maire Boutin estime qu'il vaut mieux qu'il en soit ainsi.

Et tandis que le maire Leonard doute qu'il soit possible en deux mois de fusionner l'ensemble des services et du personnel des deux villes et que, par conséquent, de nombreux foyers risquent d'être touchés, il Boutin ne voit aucune difficulté: "C'est bien évident qu'on ne restera pas avec deux gérants municipaux. Il y aura donc un gérant principal et un gérant adjoint, par exemple".

Le projet de loi 37 prévoit, en effet, la pleine sécurité d'emploi pour l'ensemble des fonctionnaires à l'emploi des deux municipalités.

Poussant plus loin son analyse, le maire Boutin croit que si les deux villes ont réussi jusqu'à présent à maintenir leurs effectifs et à assumer leurs obligations financières, une seule ville pourra continuer à le faire de la même façon.

Point de vue que ne partage pas le maire Leonard en se demandant où se situe, dès lors, l'intérêt d'une telle fusion. Il croit que ce sont les citoyens des deux villes qui auront à en payer la facture, en particulier ceux de Hauterive à cause du projet de taxe foncière spéciale qui leur sera imposé jusqu'en 1986.

# Tout ceci pour 119,99

## La plupart des hommes croient devoir déboursier plus de \$200\* pour un complet 3-pièces.

Pour seulement 119,99, on retrouve dans les complets Big Steel Homme, les mêmes caractéristiques de qualité des complets les plus coûteux.

- Tissus, 100% laine ou mélange laine/polyester
- 2 poches de poitrine intérieures
- 3e poche intérieure pratique/à cigarettes
- Garniture intérieure assortie
- Veste avec ceinture à boucle



- Fabriqués au Canada
- Coupe classique européenne
- Conçus selon les exigences de Big Steel Homme

\*Selon un sondage indépendant effectué par 'Retail Marketing Associates', Toronto, automne 1981.

### BIG STEEL HOMME

Place Laurier, Place Fleur de Lys, Galeries de la Capitale

DES MILLIERS DE PRIX

Jouez aux  
"Capsules  
des Fêtes"  
de PEPSI-COLA



DIET PEPSI  
ou PEPSI COLA

6 bout. de 750 ml pour 2<sup>69</sup>

+ dépôt

VOUS  
POURRIEZ  
GAGNER!

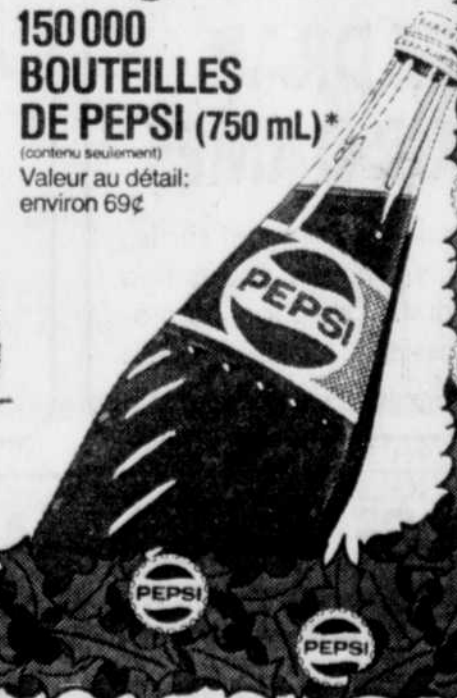
100 COURSES  
AUX  
EMPLETTES  
DE DEUX MINUTES\*  
Valeur au détail allant  
jusqu'à \$500



2000  
CAMIONS-JOUETS  
DE PEPSI\*  
Valeur au détail: environ \$30



150 000  
BOUTEILLES  
DE PEPSI (750 mL)\*  
Valeur au détail:  
environ 69¢



Regardez sous la rondelle...  
vous pourriez gagner!

CONSULTEZ LES RENSEIGNEMENTS ET LES  
RÈGLEMENTS DU CONCOURS CHEZ LES  
MARCHANDS PARTICIPANTS DE PEPSI-COLA.

\*Prix à gagner durant la période du concours.

Regardez  
autour de vous

# Maintenant

## c'est PEPSI



\*Pepsi-Cola et Pepsi sont des marques déposées de PepsiCo, Inc.

C'est bon  
de vous plaire  
chez



# DALLAIRE

PRIX EN VIGUEUR du 2 au 5 DEC.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

8500, Boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg - 82, Ave Principale, Saint-Romuald  
427, Boul. Bastien, Neufchâtel - 1875, Rue Notre Dame, Ancienne-Lorrette  
333, Côte Joyeuse, St-Raymond Portnl.

## La lutte à l'inflation doit continuer Les taux d'intérêt demeureront élevés

par Gilles BOIVIN  
du bureau du Soleil

MONTREAL — En dépit du fait que l'économie canadienne a connu une forte chute au cours du troisième trimestre, le gouverneur de la Banque du Canada M. Gerald Bouey, n'a pas l'intention d'abandonner sa politique monétaire et de lever le pied du frein pour accélérer la baisse des taux d'intérêt.

S'il reconnaît, qu'en misant sur la politique monétaire et des taux d'intérêts élevés pour combattre l'inflation, "on crée d'énormes difficultés", M. Bouey en arrive néanmoins à la conclusion que les taux ne sont plus extrêmement élevés compte tenu de l'inflation.

Le gouverneur de la Banque du Canada, qui prenait la parole hier

devant la Chambre de commerce de Montréal, fait valoir que "l'inflation est maintenant "beaucoup plus forte" au Canada qu'aux Etats-Unis et que les augmentations de salaire chez nous sont "de loin supérieures" à celles de nos voisins du Sud.

Il ne faut donc pas s'attendre à un relâchement de la politique monétaire tant que le taux d'inflation se maintiendra aux niveaux actuels. Et M. Bouey ne s'attend pas à un ralentissement rapide de la spirale inflationniste. Il refuse également de s'aventurer à prédire la durée de la récession dans laquelle l'économie canadienne semble mettre le pied.

Statistique Canada annonçait en effet, hier, que le produit national brut (PNB) a enregistré au cours du der-

nier trimestre une chute de 1,9 pour 100, "la plus forte depuis 1951".

Le gouverneur Bouey admet à la lumière de ces statistiques que l'économie canadienne est probablement arrivée à "sa minute de vérité".

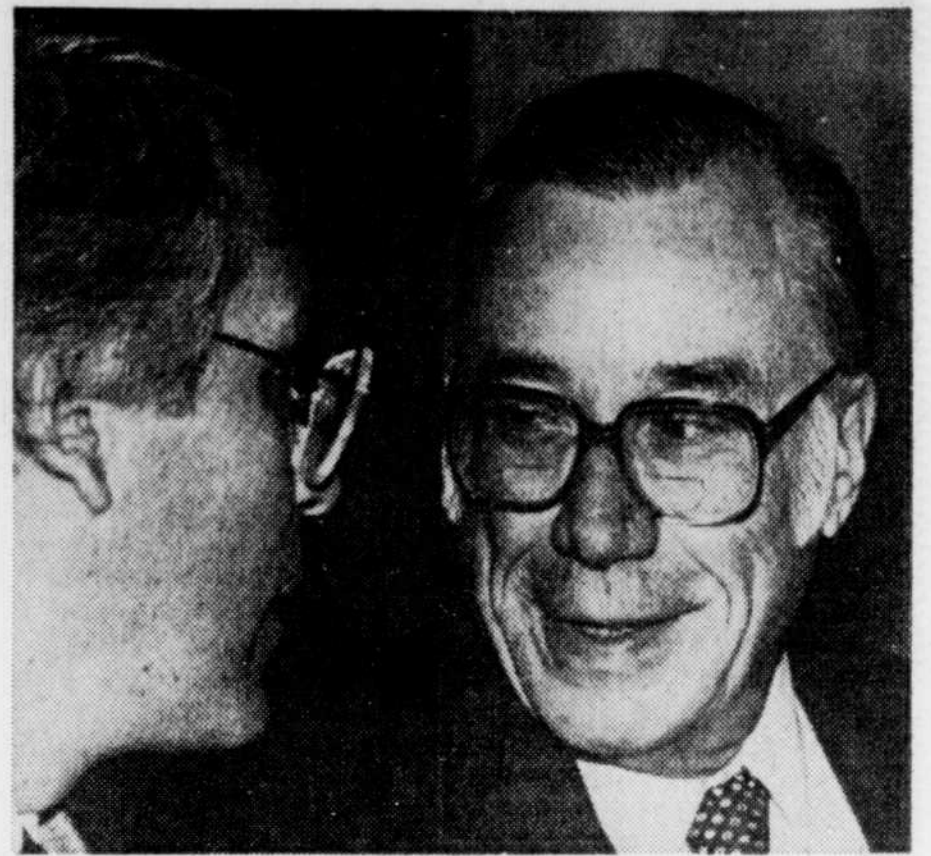
Il escompte cependant que la politique monétaire restrictive qu'a suivie la Banque du Canada depuis quelques années viendra à bout de la psychose inflationniste et reste convaincu que c'était la meilleure politique à suivre.

Si les résultats se sont fait attendre, contrairement aux E.-U. où l'inflation est à la baisse, c'est peut-être, avance-t-il, que nous avons été "trop prudents" dans la mise en oeuvre de cette politique de hauts taux d'intérêts. En dépit de la montée des

taux, l'expansion du crédit a continué à un rythme extraordinaire et ce n'est, semble-t-il, qu'avec l'arrivée de taux de plus de 22 pour 100 que cette tendance a pu être stoppée.

Quant à ceux qui rêvent encore de taux hypothécaires de 6 pour 100, M. Bouey n'apporte aucune consolation. Tant que l'inflation n'aura pas été matée et que les pouvoirs publics n'auront pas convaincu la population qu'ils maintiendront l'orientation anti-inflationniste de leurs politiques, il ne faut pas s'attendre à une baisse sensible des taux.

Les craintes et les attentes d'une aggravation de l'inflation sont encore trop bien ancrées pour que l'on puisse s'attendre à une transition rapide et facile, avertit M. Bouey.



Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey (à droite), s'entretient avec le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Serge Saucier.

## Le projet de loi 40 répond aux objectifs de l'Entraide

par Jean-Charles GRENIER

Les dirigeants de la Fédération des caisses d'entraide économique ont accueilli avec une forte satisfaction le dépôt du projet de loi 40 par le ministre québécois Jacques Parizeau prévoyant la transformation en sociétés à capital-actions des caisses d'entraide.

Rencontrés, hier soir à Québec, à l'issue d'une journée où les responsables des caisses ont tenu un caucus, les dirigeants Justin Dugal, Gérard Tremblay et Gérard Lacoste ont tour à tour manifesté leur satisfaction devant le projet de loi gouvernemental qui devrait permettre la réalisation du plan de relance des caisses d'entraide économique.

Interrogé à la fin de cette journée, Gérard Lacoste a indiqué que le projet de loi 40, déposé lundi, répondait dans son ensemble aux objectifs des gens de l'Entraide, soit de préserver l'épargne des membres et d'assurer la poursuite du rôle des caisses d'entraide, c'est-à-dire d'encourager le développement économique des petites et moyennes entreprises dans un esprit de coopération. A son avis, le projet de loi, déposé par le ministre des Institutions financières et Coopératives, permet la

recherche de ces objectifs et vient appuyer le travail de relance amorcé, depuis l'été dernier, à la suite de la débandade accusée par les caisses d'entraide économique après une série de reportages du réseau TVA faisant état de la mal administration de la fédération et de certaines de ses composantes.

Mais déjà, selon Gérard Lacoste, les dirigeants des caisses, notamment de la fédération, doivent se mettre à l'oeuvre le plus rapidement possible afin de produire un circulaire à l'intention des investisseurs, car, à la suite de l'adoption de la loi 40, ce qui semble acquis à cause du gouvernement majoritaire, il faut répondre à l'attente des membres et davantage encore en leur fournissant un éventail d'informations sur la situation financière de leur caisse.

De son côté, le président Justin Dugal, en plus d'afficher sa satisfaction, a surtout démontré sa fierté à la suite du dépôt du projet de loi 40, car les propos qu'il a tenus au cours de ses rencontres avec les quelque 75 caisses d'entraide de la fédération se sont vérifiés selon ses dires. "En effet, a-t-il confié, hier soir au SOLEIL, les gens ont pu constater que

tout ce que l'on avait dit et soutenu était fondé. Nous n'avons pas monté de bateau aux gens et le projet de loi vient le démontrer." Appelé à commenter davantage, le président Dugal a affirmé que les derniers développements apportaient au mouvement des caisses d'entraide économique la crédibilité qui lui avait fait défaut récemment.

Enfin, Gérard Tremblay, autre bras droit de Justin Dugal dans la relance des caisses d'entraide, s'est montré lui aussi satisfait du projet de loi du ministre Parizeau mais cela ne lui a pas fait oublier les tâches qui l'attendent. Et c'est ainsi, qu'hier soir à Québec, il a été le premier à rappeler que le travail attendait les dirigeants de l'Entraide à Alma au Lac-Saint-Jean où se trouve le siège social du mouvement.

Quant à lui, le temps de la parole est passé, reste le temps de réaliser les engagements pris depuis le 22 août dernier. Le temps presse, a-t-il confié, au SOLEIL, mais il compte bien arriver à bon port d'ici au 30 janvier prochain, date fixée par le projet de loi pour tenir auprès des membres de chacune des caisses une réunion où ils décideront du sort de leur mouvement.

## East Angus: l'usine Domtar serait relancée

par Fortunat MARCOUX

EAST-ANGUS — A l'étude depuis 1977, le projet de modernisation de l'usine de papier d'em-

ballage et de carton de la société Domtar Ltée, à East-Angus, dans l'Estrie, débloquerait au cours des deux prochaines semaines.

Selon des informations obtenues par LE SOLEIL, la compagnie et le ministère provincial de l'Energie et des Ressources ont convenu d'essayer d'en venir à un accord avant le 15 décembre. Après cette date, le dossier sera référé au Conseil des ministres.

Domtar Ltée semble être beaucoup moins intransigente dans cette nouvelle ronde de négociations. Cette attitude n'est pas étrangère à la venue d'un nouvel actionnaire au sein de l'entreprise, la Société générale de financement qui détient 22 pour 100 des parts depuis l'automne dernier. La Caisse de dépôt du Québec possède déjà depuis deux ans 20 pour 100 des actions.

Projet de \$55 millions

L'usine d'East-Angus est menacée de fermeture depuis 1977. Des investissements de \$55 millions sont requis pour moderniser les installations. Il en coûterait \$31 millions pour remplacer la vieille chaudière de récupération.

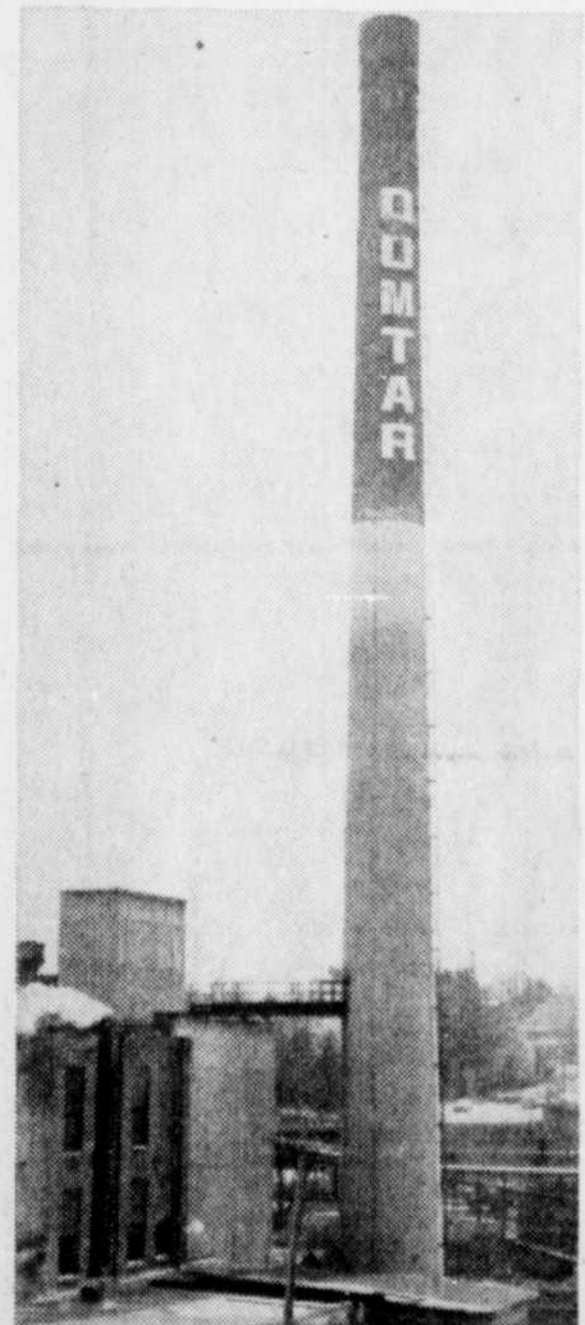
Pour embarquer dans ce projet, la société Domtar avait posé trois conditions: un prêt du gouvernement, sans intérêt, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu un rendement annuel de 20 pour 100 sur le capital investi; des garanties sur les approvisionnements en bois "à des prix raisonnables" le renoncement des 400 employés à leur droit de grève et la conclusion d'un contrat de travail de longue durée.

Ces exigences sévères avaient déçu les groupements socio-économiques du milieu, soulevé l'indignation des ouvriers et estomaqué la population. Alors ministre de l'Energie et des Ressources, M. Yves Bérubé les avait qualifiées "d'exorbitantes".

En septembre 1979 alors qu'il participait à Sherbrooke à un colloque sur l'avenir de l'industrie des pâtes et papiers dans les Cantons de l'Est, M. Bérubé avait offert à Domtar une aide financière pouvant atteindre \$15 millions dont un prêt sans intérêt pour une durée de cinq ans.

Approvisionnement en bois

Par ailleurs, LE SOLEIL a appris que la Fédération des producteurs de bois de la région est prête à conclure une entente d'une durée de 10 ans avec Domtar pour l'approvisionner en 30,000 cordes de bois annuellement.



Des investissements de \$55 millions sont requis pour moderniser les installations de l'usine Domtar, à East-Angus.

### dividendes

par la Presse canadienne  
Dividendes des sociétés déclarés hier, trimestriels sauf indication contraire.  
Banque de Nouvelle-

Ecosse, 44 cents, 27 janv., inscr. 30 déc.  
Campbell Red Lake Mines Ltd., neuf cents, 22 fév., inscr. 25 janv.  
Loblaws Cos. Ltd., 4,5 cents, 30 déc., inscr. 15

déc.  
Montreal Trust Co., 25 cents, 29 déc., inscr. 9 déc.  
Sigma Mines Quebec Ltd., 13 cents, 22 fév., inscr. 25 janv.

Teck Corp., A et B, 7,5 cents, semestriel, 31 déc., inscr. 15 déc.  
Villacentres Ltd., quatre cents, 30 déc., inscr. 15 déc.

La présente annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés dans la présente. Une telle offre sera faite uniquement par voie de prospectus dans les provinces où un tel prospectus aura été accepté en dépôt par une commission des valeurs mobilières ou un organisme similaire dans telles provinces.

Nouvelle émission

175 000 000 \$

Banque de Montréal

7 000 000 d'actions

Actions privilégiées de catégorie A, série 2, à dividende de 2,50 \$

Droits de souscription d'actions ordinaires

Chaque action privilégiée série 2 donne à son détenteur le droit de recevoir deux droits de souscription d'actions ordinaires.

Les premiers droits de souscription seront envoyés aux détenteurs d'actions privilégiées série 2 inscrits au registre à la fermeture des bureaux le 15 janvier 1982; chaque droit de souscription donne à son détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Banque au prix de 29,50 \$ l'action jusqu'au 14 juin 1985 et, par la suite, au prix de 33 \$ l'action jusqu'au 15 décembre 1988. Les seconds droits de souscription seront envoyés aux détenteurs d'actions privilégiées série 2 inscrits au registre à la fermeture des bureaux le 14 juin 1985; chaque droit de souscription donne à son détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Banque au prix de 33 \$ l'action à compter du 17 juin 1985 jusqu'au 15 décembre 1988.

Prix: 25 \$ l'action devant rapporter 10% par année

Wood Gundy Limitée

Dominion Securities Ames Limitée

McLeod Young Weir Limitée

Nesbitt Thomson Valeurs Limitée

Richardson du Canada

Greenshields

Pitfield Mackay Ross

Merrill Lynch, Royal Securities

Midland Doherty

Walwyn Stodgell Cochran Murray

Lévesque, Beaubien

Bell Gouinlock

Pemberton Securities

Molson, Rousseau

R. A. Daly & Compagnie

Geoffrion, Leclerc

Odlum Brown & T.B. Read

F. H. Deacon, Hodgson

Burgess Graham Securities

Casgrain & Compagnie

Osler, Wills, Bickle

MacDougall, MacDougall & MacTier

Scotia Bond Company

Houston Willoughby

Tassé & Associés

Brault, Guy, O'Brien

Grenier, Ruel & Cie

Andras, Hatch & Hetherington

McDermid, Miller & McDermid

Novembre 1981

Hôpitaux beaucerons

# Des médecins fustigent les motifs de Johnson

par Paul-Henri DROUIN  
 SAINT-GEORGES — Jamais nous n'accepterons que le ministre québécois des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, porte un jugement négatif à partir du 15<sup>e</sup> étage d'un édifice de Québec, sur la qualité des soins obstétricaux donnés au centre hospitalier Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce de Saint-Georges.

médecins et dentistes de l'hôpital de Saint-Georges, "il ne faudrait jamais oublier que ce qui fait la qualité d'un hôpital ce n'est pas la couleur des murs ni la grandeur des pièces, mais la compétence de tout le personnel qui y prodigue des soins".

présence de deux gynécologues toujours disponibles en cas de complication.

"Les femmes de Beauce-Sud refusent de servir de boucs émissaires et exigent le maintien des services existants à l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, de Saint-Georges" a conclu Marthe Poulin.

Autre démenti

Par l'entremise de Marthe Poulin, les femmes beaucerones qui oeuvrent dans le comité des citoyens de Beauce-Sud pour le maintien des services existants à l'hôpital de Saint-Georges, ont dénoncé elles aussi les propos du ministre et regrettent que le ministre des Affaires sociales se serve des femmes pour faire approuver des soins gynécologiques et obstétricaux à l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville.

C'est ce qu'a déclaré, hier, au SOLEIL, le Dr Pierre Poulin, président du Conseil des médecins et dentistes de l'hôpital de Saint-Georges, en réponse à une déclaration faite, par le ministre Pierre-Marc Johnson, sur les ondes de la station radiophonique CKRB de Beauce, laissant entendre que les femmes accouchaient dans les couloirs à l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce.

Le Dr Poulin désire souligner au ministre Johnson que la qualité des soins obstétricaux donnés au centre hospitalier de Saint-Georges est certainement comparable à celle d'hôpitaux urbains de même catégorie.

"Il n'a jamais été coutume chez nous, d'ajouter le Dr Poulin, de coucher dans les corridors. Nous invitons le ministre Johnson à venir se rendre compte lui-même de l'état de nos locaux et des soins qu'on y prodigue. Ce qu'il n'a jamais daigné faire avant d'avancer des propos mal fondés."

Selon le président du Conseil des

Selon Marthe Poulin, "le ministre Johnson semble oublier que l'an passé et par les années précédentes plus de 1,000 femmes par année ont fait délibérément le choix d'accoucher à Saint-Georges et ont été satisfaites".

"L'humanisation des soins, a-t-elle dit, a toujours été la préoccupation première du centre hospitalier de Saint-Georges à partir des cours prénatals, de l'admission des mères dans la salle d'accouchement, de la méthode Leboyer, de la cohabitation et plus récemment de la chambre de naissance, sans oublier la

Refus

Par une résolution unanime, le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Saint-Georges refuse le partage des services médicaux tel qu'imposé dans sa lettre du 6 novembre par le ministre Pierre-Marc Johnson.

Egalement, a déclaré au SOLEIL, le président de ce conseil d'administration, le Dr Benoit Dupont, "on refuse de s'engager dans un tel processus de fusion de deux centres hospitaliers de la Beauce".

Toutefois, a précisé le Dr Dupont, "le conseil d'administration de l'hôpital de Saint-Georges est disposé à préparer une solution de rechange qui rencontrerait à la fois les objectifs du ministère des Affaires sociales en tenant compte des ressources existantes, des effectifs médicaux en place, du bassin de population desservi et des objectifs servant le plus grand bien de la population en maintenant des services de santé de qualité".



Parents émus

Ce n'est pas à tous les jours qu'une femme donne naissance à des quadruplés. Cela explique l'émotion qui se lit dans le regard de ce couple de Toronto, M. et Mme Anna Arsen Tourontzas, photographiés pour la première fois avec leur "bande des quatre".

## Borowski peut contester la loi sur l'avortement

OTTAWA (PC) — A sept contre deux, les juges de la Cour suprême du Canada ont permis à M. Joseph Borowski, hier, de contester la validité de la loi fédérale de 1969 sur les avortements thérapeutiques.



M. Joseph BOROWSKI

M. Borowski, qui est catholique et père de trois filles, a déjà été ministre dans un cabinet néo-démocrate du Manitoba, au début des années 70.

Selon lui, la loi sur les avortements doit être déclarée invalide, parce qu'elle va à l'encontre de la protection accordée au fœtus par la charte canadienne des droits.

Le jugement majoritaire reconnaît que les médecins, les hôpitaux et les maris qui s'opposent à l'avortement auraient un intérêt plus immédiat à contester la loi, mais ils ne le feront pas.

Il y aurait alors le fœtus lui-même, qui est le plus directement touché par l'avortement, mais il ne peut évidemment pas porter la cause devant les tribunaux.

Juridiction

La Cour suprême du Canada n'a pas statué sur le tribunal qui a juridiction pour entendre cette affaire.

M. Borowski a commencé ses procédures en cour du banc de la reine de Saskatchewan, en 1979, mais les avocats fédéraux ont soutenu que la juridiction exclusive de telles causes revenait à la cour fédérale du Canada.

L'avocat de M. Borowski, Me Morris Shumiacher, a dit qu'un jugement est attendu cette semaine sur le tribunal qui a juridiction.

Si c'est la cour du banc de la reine qui gagne, la cause peut être plaidée dès le printemps prochain. Si c'est la cour fédérale, il faudra attendre un peu plus longtemps.

Pour Me Shumiacher, ce jugement montre que plusieurs autres lois seront ainsi contestées devant les tribunaux, quand la charte des droits sera enchâssée dans la constitution.

La décision majoritaire de la Cour suprême a été rendue par les juges Ronald Martland, Ronald Ritchie, Brian Dickson, Jean Beetz, Willard Estey, William McIntyre et Julien Chouinard. Les deux dissidents sont le juge en chef Bora Laskin et le juge Antonio Lamer.

Du nouveau chez Sears. Un cadeau familial pour les Fêtes

Rabais de \$50 sur le poêle/foyer **Chaleureux** de votre choix

Construction en acier de la meilleure qualité: dessus de 3/8" d'épaisseur de type "boiler plate" et côtés de 1/4"

Défecteur spécialement étudié pour la meilleure combustion possible

Garantie exceptionnelle en plus de la nôtre

Doublé de briques réfractaires sur 5 faces

Doubles portes pour facilité de remplissage

Cendrier avant de grande dimension avec rebord

3 surfaces de cuisson différentes

Poignées en spirale ne chauffant pas

Portes en fonte à motifs pittoresques de 26 livres, ajustées individuellement

Contrôle d'air sans vis pour meilleure calibration

Robuste pare-étincelles inclus

Fermeture des portes à 3 étages pour plus d'étanchéité

Modèle 500. #42 500 **\$535**

Rég. \$585

Modèle 1000. #42 510 **\$635**

Rég. \$685

Egalement disponibles, modèles avec puissante soufflerie incorporée, \$80 en sus.

**N.B.: Ces modèles, 500 et 1000, sont éligibles aux subventions du P.C.R.P.**

Extraordinaire

La solution à tout propriétaire de foyer désirant économiser l'énergie et rentabiliser sa cheminée. Notre poêle/foyer à encastrer avec les mêmes caractéristiques que nos modèles 500 et 1000

#42 516 **\$745** avec soufflerie Rég. \$795



Rayon 42 — Plomberie, chauffage

Incredible

Notre poêle/foyer économique à doubles portes, doté de la plupart des caractéristiques ci-haut mentionnées, mais à prix modeste comprenant même le pare-étincelles.

#42 520 **\$345** Rég. \$395



Offre en vigueur jusqu'au 19 décembre 81 seulement.

Les mentions "Rég." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9.30 à 17.30 du lundi au mercredi; de 9.30 à 21.00 le jeudi et le vendredi; de 9.00 à 17.00 le samedi. Venez sur place • Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galeries Chagnon. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. 529-9811

Sears

vous en avez pour votre argent... et plus

Simpsons-Sears Limitée

# Le coiffeur Jacques Hallé retourne en cour

par **Anne-Marie VOISARD**  
du bureau du Soleil  
SAINTE-CROIX

Même si la cour vient de lui donner raison, Jacques Hallé, propriétaire de Coiffure Normand, à Saint-Nicolas, a dû retourner à nouveau, hier, devant les tribunaux. Cette fois, le Comité conjoint des coiffeurs de Québec s'en prend à une employée, Diane Boucher, qu'il accuse d'avoir coiffé un homme sans permis.

Diane a étudié la coiffure pour dames à Sainte-Foy, dans une école de la Commission scolaire régionale de Tilly. Depuis la fin de son cours, en 1978, elle est à l'emploi de Jacques Hallé. Comme tous les coiffeurs pour dames qui ont terminé leur formation après 1972, année de l'abolition du décret en coiffure féminine, dans la région de Québec, Diane ne possède pas de carte de compétence. La semaine dernière, elle et une autre employée ont cependant réussi des examens qui vont leur valoir une attestation du ministère de l'Éducation.

## Une autre conférence boycottée

(PC) — Conformément à la décision prise à la suite de la dernière conférence constitutionnelle, le gouvernement du Québec ne participera pas, les 10 et 11 décembre à Ottawa, à la conférence fédérale-provinciale sur le tourisme.

Le fait a été confirmé hier par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme Rodrigue Biron, en répondant à l'Assemblée nationale aux questions du député libéral de Viger, M. Cosmo Maciocia, critique libéral en matière de tourisme.

M. Biron a nié par ailleurs les crédits à la promotion touristique aient été réduits. Mais ils sont maintenant comptabilisés de façon différente et portés à des comptes différents.

Par exemple, les dépenses des fonctionnaires qui se promènent à travers l'Amérique du Nord pour faire la promotion du centre des congrès de Montréal, sont portées au compte du centre.

Le fédéral doit transférer au Québec d'un moment à l'autre une somme de \$24 millions qui représente sa participation en dollars de 1978 à la construction du centre des congrès de Montréal.

Québec a accepté ce montant, mais croit qu'il devrait être porté à \$32 millions, étant donné l'inflation, et les négociations se poursuivent à ce sujet, a dit M. Biron.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est en train de négocier avec Ottawa au sujet de la participation du fédéral à la promotion du ski au Québec, a ajouté le ministre.

Le ministre responsable de ce ministère, M. Lucien Lesard, se trouvant en ce moment à Haïti, où il participe à une réunion de ministres de la Jeunesse de pays francophones, il a été impossible d'avoir plus de détails.

Quant à la question de M. Maciocia au sujet de la somme que le fédéral veut donner pour l'aménagement du Vieux-Montréal, personne du cabinet ne semblait être au courant ou vouloir y répondre.

M. Biron a prétendu que cette question était du ressort du ministère des Affaires municipales dont le ministre Jacques Léonard a affirmé qu'elle était plutôt du ressort des Affaires culturelles.

M. Clément Richard, ministre des Affaires culturelles, n'a montré aucun signe de vouloir répondre à la question et, finalement, à l'insistance du leader de l'Opposition Gérard D. Lévesque, c'est le premier ministre qui s'est levé.

M. René Lévesque, tout en disant quelques mots sur le projet de rénovation du Vieux-Montréal, a cependant complètement éludé la réponse qu'attendait M. Maciocia.

tion. Jacques soutient que ses employés ont maintenant le même niveau de compétence que lui, un détenteur du certificat classe "A".

### L'astuce

Soucieux de faire mesurer la compétence de son personnel (malgré l'absence du décret), Jacques a eu recours au service de la formation industrielle du Centre de main-d'œuvre de Québec. Ce programme

prévoit qu'après une certaine période d'apprentissage, un employé peut, par le biais d'une commission scolaire régionale, subir un examen du ministère de l'Éducation.

M. Jacques Tremblay, coiffeur pour dames, a été mandaté pour faire subir cet examen à Diane et à sa compagne. Curieusement, ce M. Tremblay est le même que le Comité conjoint des coiffeurs de Québec engage depuis 12 ans

pour faire passer des cartes de compétence aux candidats des régions où le décret s'applique. C'est ce qui fait dire au coiffeur Hallé que, décret ou pas, son personnel est compétent.

La plainte logée par le Comité conjoint des coiffeurs est antérieure, il est vrai, aux examens que vient de subir Diane. Peu importe, le propriétaire de Coiffure Normandie répond qu'il avait et a toujours le

droit, en tant que détenteur d'une carte de compétence classe "A", de prendre à son service des apprentis. Voilà pourquoi Jacques Hallé soutient que Diane, même avant de subir l'examen, avait le droit comme lui de coiffer des hommes.

Le Comité conjoint des coiffeurs, qui a le mandat de faire respecter le décret là où il s'applique, ne l'entend évidemment pas de cette façon. Malgré sa ré-

cente défaite devant le juge Anatole Corriveau, des sessions de la paix, il a décidé de poursuivre jusqu'au bout la lutte en laissant les plaintes, déjà déposées, suivre leur cours.

**Pas avant mars**  
Hier, c'est le juge Jean-Paul Bérubé, de Rivière-du-Loup, qui a entendu la cause. Jacques Hallé qui s'était défendu seul devant le juge Anatole Corriveau a eu recours, dans le cas de Diane, aux services de

Me Jean Rioux. Le Comité conjoint des coiffeurs est défendu par son procureur, Me Pierre Gagnon. A la demande du juge, les deux parties devront présenter des plaidoiries écrites. On ne s'attend pas à ce que la sentence soit rendue avant la mi-mars.

Joint hier au téléphone, Me Gagnon admet que le jugement du juge Corriveau constitue pour le comité conjoint une défaite im-

portance. "On fait condamner des gens depuis des années, dit-il. Et on n'avait jamais eu de jugement écrit."

Lundi, le comité conjoint rencontre le sous-ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, Yvon Blain. "Ça fait dix ans qu'on fait des démarches", constate Me Gagnon. Il y a une requête actuellement demandant que les coiffeurs pour dames soient soumis au

comité conjoint. "On a l'air un peu simple... comme si on voulait martyriser ceux qui coiffent des hommes", ajoute Me Gagnon qui s'empresse d'affirmer que là n'est pas le problème. "La vraie question, dit-il, c'est l'orientation du ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Unisexe. C'est pas grave, en tant qu'il y aura une représentation adéquate."

## achetez maintenant!

**Rabais de 25% sur pièces "Cousance"**

# 12 303 Chaudron rond 3.4 L. Rég. \$60.99.....	<b>45<sup>74</sup></b>	# 12 304 Chaudron rond 5.5 L. Rég. \$80.99.....	<b>60<sup>74</sup></b>
# 12 305 Chaudron rond 9.8 L. Rég. \$110.99.....	<b>83<sup>24</sup></b>	# 12 306 Chaudron ovale 3.2 L. Rég. \$56.99.....	<b>42<sup>74</sup></b>
# 12 307 Chaudron ovale 4.5 L. Rég. \$73.99.....	<b>55<sup>49</sup></b>	# 12 310 Poêle 9 1/2". Rég. \$28.99.....	<b>21<sup>74</sup></b>

**Rabais de \$35**  
Acier inoxydable pour une cuisson réussie  
Ensemble 11 pièces comprend: casseroles 1.0, 3.4 L, couvercles; bain-marie 1.8/2.3 L, couvercle; fait-tout 5.1 L, couvercle, poêle 25 cm (10"), couvercle. Couvercles hermétiques gardant saveur. Facile à nettoyer, va au lave-vaisselle.  
# 11R 013 341. Rég. \$174.99

139<sup>99</sup>

**Rabais de \$10**  
Ensemble à dépecer  
Rég. \$31.99

21<sup>99</sup>

Couteaux et fourchette à lames acier, poignées bois. Emballage cadeau. # 11R 080 145.

**Corningware... Cadeau toujours apprécié**  
Motif "Cornflower". Ensemble comprend: casserole 600 ml avec couvercle et poëlon 12 cm (5"), avec couvercle.  
# 11R 018 118.

19<sup>99</sup>

**Rabais de \$30.**  
Nouveau combiné ménager électronique Kenwood  
Action rotative et pivotante bien efficace. Vitesses à puissance maximale. Moteur 15% plus puissant que l'ancien modèle Kenwood. Comprend: batteur, fouet et crochet à pâtisserie. Blanc et brun.  
# 34R 072 401.  
Plusieurs accessoires disponibles sur commande.

359<sup>98</sup>

Rég. \$389.98

Rayon 11, articles ménagers

Rayon 34 — Appareils électriques

La cuisine rendue facile avec des appareils achetés chez Sears!

**Rabais de \$30.**  
Nouveau combiné ménager électronique Kenwood  
Action rotative et pivotante bien efficace. Vitesses à puissance maximale. Moteur 15% plus puissant que l'ancien modèle Kenwood. Comprend: batteur, fouet et crochet à pâtisserie. Blanc et brun.  
# 34R 072 401.  
Plusieurs accessoires disponibles sur commande.

359<sup>98</sup>

Rég. \$389.98

Rayon 34 — Appareils électriques

Les mentions "Rég." ou "était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9.30 à 17.30 du lundi au mercredi; de 9.30 à 21.00 le jeudi et le vendredi; de 9.00 à 17.00 le samedi. Venez sur place • Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galeries Chagnon. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. 529-9811

Sears

vous en avez pour votre argent... et plus

Simpsons-Sears Limitée

# DÉCÈS ET AVIS DIVERS

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**BERNIER, Yvonne**  
**BLAQUIERE, Marcel**  
**CHABOT, Albert FMS**  
**DUBÉ, Sr Ste-Blandine**  
**GABOURY, Jean**  
**GUILBAULT, Léo**  
**HEBERT, Adélaïde**  
**JACQUES, Alvine**  
**LEBLOND, Jean-Noël**  
**POULIOT, Gaston**  
**ROY, Ernestine**

Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. St-Raphael à 10h45 pour l'église de St-Raphael et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, ses frères, sa sœur demeurant en France, beaux-frères et belles-sœurs et sa cousine demeurant à St-Raphael ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à :

Roy & Rouleau  
 Armagh  
 Comté Belleschasse

**CHABOT (Albert, FMS)**



Au centre hospitalier de Loretteville, mardi le 1er décembre 1981, est décédé à l'âge de 78 ans et 5 mois, le frère Albert Chabot (F. Hilaire), de la communauté des Frères Maristes de Valcartier. Il laisse dans le deuil, outre ses confrères en religion, ses frères et sœurs: M. Albert Chabot (St-Malo de Québec), sœur Desneiges Chabot, FMM (Ste-Anne-de-Beaupré), Cécile (Mme Valmore Lévesque), Laura (Mme Honoré Mecteau); ses belles-sœurs: Rose (Mme Eugène Chabot) et Rosanne (Mme Alphonse Chabot); de nombreux neveux et nièces, ainsi que beaucoup d'amis et d'anciens élèves. La dépouille mortelle sera exposée au parloir de la Maison Provinciale, au 7141 avenue Royale, Château-Richer. Le service funéraire sera célébré dans la chapelle communautaire, le jeudi 3 décembre, à 19h30. Direction des funérailles: F.-X. Bouchard Inc. Pour renseignements: 663-9838.

**BERNIER (Yvonne Lemay)** — Au Foyer de Lotbinière, le 29 novembre 1981, à l'âge de 83 ans et 9 mois, est décédée dame Yvonne Lemay épouse de feu Camillien Bernier. Elle demeurait à Lotbinière. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée et sera incinérée. Un service sera chanté, samedi, le 5 décembre à 11 heures, en l'église de Lotbinière où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, gendres et belles-filles: Mlle Marie-Paule Bernier, M. Léopold Bernier, M. et Mme Rosario Lemay (Georgette), M. et Mme Clément Bernier (Rita Olivier), M. et Mme Laurier Noël, Mme Dolores Castonguay. Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Maurice Lemay, M. et Mme Charles-Auguste Lemay, M. et Mme Florent Groulx, plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à la maison Benoit Desrochers & Fils Inc. 7563 Marie-Victorin Lotbinière

**BLAQUIERE (Marcel)** — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 1er décembre 1981, à l'âge de 78 ans est décédé M. Marcel Blaquière époux de feu dame Albertine Tanguay. Il demeurait à St-Raphael, comté Belleschasse. Les funérailles auront lieu, jeudi, le 3 décembre à 11 heures.

**DUBÉ (Soeur Ste-Blandine)** — A Lauzon le 30 novembre, à l'âge de 88 ans, est décédée Soeur Anne-Marie Dubé (Ste-Blandine) des Soeurs de la charité de St-Louis-de-France. Les funérailles auront lieu jeudi le 3 décembre à 14h en la chapelle de la communauté, 14 St-Louis-de-France, Lauzon, et de là au cimetière de Bienville. La direction des funérailles a été confiée à: Gilbert & Turgeon Ltée 9, Commerciale, Lévis. Elle laisse dans le deuil outre sa famille religieuse, plusieurs neveux et nièces, dont l'abbé Marcel Dubé, l'abbé Gérard Dion.

**GABOURY (Jean)** — A Québec le 1er décembre 1981, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Jean Gaboury, fils de feu Lucien Gaboury et de feu Adeline Trudel, il demeurait au 1625 boul. de l'Entente, Québec. Selon ses volontés il ne sera pas exposé. Un service sera chanté jeudi le 3 décembre à 14h, en l'église St-Sacrement et de là au cimetière Belmont, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée. La famille recevra les condoléances une demi-heure avant le service. Il laisse dans le deuil ses sœurs, son frère et sa belle-sœur, Thérèse et Yvette, Guy (Edith Hardy), Mme Marthe Blais, sa tante Mlle Germaine Trudel, ses neveux et nièces, Michel, Jean et Louis. Pour renseignements: 529-3371.

**GUILBAULT (Léo)** — A Québec le 1er décembre 1981, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Léo Guilbault, époux de dame Denise Sanschagrin, il demeurait au 581 Côte Béard, Notre-Dame des Laurentides. Les funérailles auront lieu vendredi le 4 décembre à 14h. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée. 6450 boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg à 13h45, pour l'église du Bon Pasteur et de là au cimetière Notre-Dame des Laurentides. Il laisse

dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belle-fille, Diane (Réjean Brind'Amour), Denis (Christiane Beaudoin), Paulette (Rosaire Brind'Amour), Jean, Jacques, Linda et Renée, ses petits-enfants, Sylvie, Eric, Martine, Carl, sa belle-mère Mme Pierre Sanschagrin, son frère Maurice, ses sœurs Berthe Poulin, Blanche Tremblay, Rose Guilbault, ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Société Canadienne du Cancer, 575 boul. St-Cyrille ouest, Québec. Pour renseignements: 529-3371.

**HEBERT (Adélaïde)**



A l'hôpital Ste-Anne-de-Beaupré, le 1er décembre 1981, à l'âge de 93 ans et 9 mois, est décédée M. Adélaïde Hébert, ex-employée de Gauvreau & Beauty Ltée, épouse de feu dame Alexina Barrette. Il demeurait au 6388 av. Royale, L'Ange-Gardien. Les funérailles auront lieu vendredi, le 4 décembre, à 15h. Départ de la résidence funéraire F.X. Bouchard Inc. 2258 av. Larue Courville à 14h40 pour l'église de L'Ange-Gardien et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil sa fille adoptive et son gendre: M. Mme Athanasie Fortier (Jeannine); sa belle-sœur: Mlle Antoinette Barrette, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 663-9838.

**JACQUES (Alvine Vaillancourt)** — A Québec, le 1er décembre, à l'âge de 94 ans et 6 mois, est décédée dame Alvine Vaillancourt, épouse de feu M. J. Ovide Jacques. Elle demeurait à Québec et autrefois à Cap-Santé. Selon ses dernières volontés, elle ne sera pas exposée. Le service sera chanté en l'église de Cap-Santé jeudi le 3 décembre à 14h, où la famille recevra les condoléances, à compter de 13h30. Elle laisse dans le deuil sa fille, Gilberte, son gendre Vital Bouhours, ses petits-enfants, France Bouhours-Gagnon, M. et Mme Jacques Bouhours (Suzy Desrochers), ses arrière-petits-enfants Mathieu et Marie-Eve, ainsi que plusieurs neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à la maison Roger Benoit et Fils Ltée de Donnacona.

**LEBLOND (Jean-Noël)**



A l'hôpital St-François d'Assise, le 1er décembre 1981, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Jean-Noël Leblond. Il demeurait au 938 Gatineau, Ste-Foy, autrefois de St-Camille de Belleschasse. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Il a été confié au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Mme Edwidge Leblond-Simard, Mlle Laurette Leblond, Mme Rita Leblond-Rouette; ses frères et sa belle-sœur: M. et Mme Gérard Le-

blond (Dina Roy) USA, M. Jean-Baptiste Leblond, ainsi que plusieurs neveux et nièces et de nombreux amis. Pour renseignements: 529-3371.

**POULIOT (Gaston)** — A Québec, le 29 novembre 1981, à l'âge de 32 ans, est décédé M. Gaston Pouliot, fils de feu Adrien Pouliot, et de dame Irène Roberge. Il demeurait à Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi, le 2 décembre à 14 heures. Départ du funérarium Lépine-Cloutier Ltée 1025 rte de l'Eglise Ste-Foy à 13h45 pour l'église St-Denis du Plateau, et de là au cimetière St-Laurent, Ile d'Orléans. Il laisse dans le deuil outre sa mère, ses sœurs: Carole et Ginette Pouliot, ses oncles, tantes, cousins, cousines, neveux, nièces et amis. Pour renseignements: 529-3371.

**ROY (Ernestine Langlois)** — A McMasterville, le 29 novembre 1981, à l'âge de 87 ans, est décédée subitement dame Ernestine Langlois épouse de feu Honoré Roy. Elle demeurait à Armagh, comté Belleschasse. Les funérailles auront lieu, jeudi, le 3 décembre à 15 heures. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh à 14h45 pour l'église d'Armagh et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme René Roy (Jeanne d'Arc), M. et Mme Valère Roy, M. et Mme Marie-Louise Roy, Mme Robert Lemieux (Anita), M. et Mme Guy Renaud (Lucienne), M. et Mme André Roy, M. et Mme Richard Lemieux (Denise), M. et Mme Martin Roy ainsi que beaux-frères et belles-sœurs et plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

**720 CARTES DE REMERCIEMENTS**

**MARCOUX (Robert)** — Mme Jeannette M. Marcoux et ses filles, Mme Denise Miller, Mme Gisèle Lemieux, Mme Hughelette Desjardins, se joignent aux familles Marchand et Marcoux pour remercier patrons et employés de l'Hydro-Québec et toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, fleurs, visites ou assistance aux funérailles lors du décès de M. Robert Marcoux, octobre 1981.

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**FALARDEAU (Louis)** — Samedi le 5 décembre 1981 à 11 heures en l'église de L'Ancelette-Lorette sera chanté le service anniversaire de M. Louis Falardeau époux de feu dame Yvonne Faber. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**GASSEAU (André)** — Samedi, le 5 décembre, à 17h., en l'église St-Dominique, 175 Grande-Allée Ouest, sera célébrée une messe anniversaire pour M. André Gasseau. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

**SHEEDY (Marthe)** — Samedi, le 5 décembre 1981, à 17h., en l'église de St-David de Lévis, sera chanté le service anniversaire de Mlle Marthe Sheedy. Parents et amis(e)s sont invité(s) à assister.

**760 FAVEURS OBTENUES**

Pour une affaire difficile, Glorieux St-Joseph. O vous dont la puissance sait rendre possible les choses les plus impossibles. Venez à mon aide dans l'embaras et la détresse où je me trouve. Prenez sous votre protection, l'affaire difficile et importante que je vous recommande, afin qu'elle ait une heureuse issue. Au moi bien-aimé père, toute ma confiance est en vous. Qu'il ne soit pas dit que je vous ai invoqué en vain. Et puisse vous pouvez tout auprès de Jésus et de Marie, montrer que

vos remerciements ont été entendus. Amen. P.H.

**REMERCIEMENTS au St-Esprit**, pour faveur obtenue, avec promesse de publier G.D.L.

**REMERCIEMENTS au Saint-Esprit** pour faveur obtenue avec promesse de faire publier J.M.

**REMERCIEMENTS au Saint-Esprit** pour faveur obtenue avec promesse de faire publier S.P.

**REMERCIEMENTS au Saint-Esprit** pour faveur obtenue avec promesse de faire publier S.P.

**REMERCIEMENTS au Saint-Esprit** pour faveur obtenue avec promesse de faire publier S.P.

**REMERCIEMENTS au St-Esprit** pour faveur obtenue avec promesse de publier H.Q.

**REMERCIEMENTS au St-Esprit** pour faveur obtenue avec promesse de faire publier L.B.

**REMERCIEMENTS au St-Esprit** pour faveur obtenue avec promesse de faire publier B.C.

**REMERCIEMENTS au St-Esprit**, pour faveur obtenue, avec promesse de publier D.C.

**REMERCIEMENTS au St-Esprit** pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier C.D.

**REMERCIEMENTS au St-Esprit**, pour faveur obtenue, avec promesse de publier M.D.B.

ST-ESPRIT qui m'éclaircis tout, qui illumines

tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde avec moi et les miens. S.A.

**SERVICES SPECIAUX**

**790 MONUMENTS FUNÉRAIRES**

**THERIAULT & FILS**  
 710 TERE Avenue, Québec, 524-1561

**795 AUTRES SERVICES**

Pour vos cartes de remerciements et cartes mortuaires. Un seul spécialiste à Québec  
**EVARISTE LAVOIE IMPRIMEUR ENR.**  
 674, Kirouac, Québec  
 Tél.: (418) 683-0808

**DÉCÈS ET AVIS DIVERS**

**647 3311**

**A VOTRE SERVICE**  
 DEPUIS MAINTENANT PLUS DE  
**50 ANS**  
**Iahave FLEURISTE**  
 S. Mme Ltée  
 524-4613  
 1027, 3e Av.

# L'Opposition réclame un autre budget fédéral

par Michel C. AUGER  
 OTTAWA (PC) — L'Opposition a fustigé la politique économique du gouvernement Trudeau, hier à la Chambre des communes, à la lumière des dernières données de Statistique Canada démontrant que l'économie canadienne traverse la pire récession depuis 30 ans.

En l'absence du ministre des Finances, Al-

lan MacEachen, c'est le premier ministre Pierre Trudeau qui a dû passer presque toute la période des questions à défendre la politique économique de son gouvernement et le récent budget.

Le critique financier conservateur, M. Michael Wilson, a demandé au premier ministre de retirer le budget pour en présenter un autre qui refléterait

mieux la situation économique telle que la décrit Statistique Canada. Mais selon le premier ministre, le budget indiquait clairement que le gouvernement s'attendait à une situation économique difficile au cours des prochains mois et c'est pourquoi il a présenté un budget pour stimuler l'économie, avec un déficit élevé.

M. Trudeau répliqua que M. Broadbent n'avait de leçon à donner à personne à ce sujet puisque personne n'a changé d'idée aussi souvent que lui sur la question constitutionnelle.

Plus sérieusement, le premier ministre répéta que pas moins de 12 millions de Canadiens jouiraient d'une baisse d'impôts à la suite de ce budget.

Interrompu par un député conservateur qui lui rappela que le NPD et les libéraux avaient, jadis, fait fort bon ménage, M. Trudeau a répliqué: "Je sais, je voulais même que des néo-démocrates siègent au cabinet, mais ils aiment mieux rester dans l'Opposition."

Deans sur l'absence dans le budget de mesures visant à relancer la construction de logements, M. Trudeau a répliqué que chacun pouvait trouver toutes sortes de moyens de dépenser de l'argent, mais qu'il fallait également tenter de réduire le déficit.

## Trudeau aux Canadiens: "Rêvez, mais prenez le risque d'être frustrés"

OTTAWA (PC) — Est-il logique que chaque Canadien rêve d'être propriétaire d'une maison? Oui, a déclaré hier le premier ministre Trudeau. Mais, il doit accepter le risque d'une certaine frustration, si son rêve ne se réalise pas.

Répondant à une question de M. Jake Epp, député conservateur de

Provencher, Man., M. Trudeau a déclaré aux Communes: "Aucun rêve n'est illogique. Chacun devrait pouvoir rêver à ce qu'il désire. "Mais, quand vos rêves s'avèrent irréalisables, vous devez accepter une certaine frustration.

"Et, je ne crois pas que le gouvernement du Canada, ou la nation canadienne, puisse garantir, ou soit tenue de garantir à chaque Canadien, quel que soit son âge ou sa condition, la propriété d'une maison. "Je crois que c'est la Bible qui dit que nous devons gagner notre pain à la sueur de notre front."

M. Allan McKinnon, ex-ministre conservateur de la Défense, déclarait hier aux Communes que les alliés de l'OTAN étaient mécontents de voir si peu de navires en mer. Le ministre Lamontagne lui a cependant répondu que huit navires sur la côte est et quatre sur la côte ouest étaient disponibles en cas d'urgence.

En conséquence, l'ex-ministre Caldwell demande que soit accéléré dans la mesure du possible le programme de construction des six frégates ultra-modernes prévues pour entrer en service en 1987.

Ce programme, d'un coût total de \$2.6 milliards, n'en est encore qu'au stade des plans et des chantiers navals sont sur les rangs.

Mais il pourrait souffrir de l'accroissement du coût des 138 chasseurs F-18 de fabrication américaine qui est passé de \$4 à \$5.2 milliards en dix-huit mois.

Les Forces armées canadiennes — trois armes confondues — ont reçu l'idée de racheter certains des 19 navires de guerre récemment mis en vente par la Grande-Bretagne dans le cadre de son programme de réduction du budget militaire, seuls trois d'entre eux étant postérieurs à 1970.

## Lamarine est incapable de remplir ses missions

OTTAWA (PC) — Des inquiétudes de plus en plus grandes se font jour à propos des capacités de la flotte canadienne à remplir ses fonctions, et sur la date de la mise en service des six nouvelles frégates destinées à remplacer des navires vieux de plus de 30 ans.

Hier, l'ex-amiral Frank Caldwell a déclaré que sur 20 des destroyers des Forces armées canadiennes seuls quatre parmi les plus récents étaient en état de prendre la mer, les 16 autres étant bloqués dans les ports depuis plusieurs semaines et sans doute pour

plusieurs autres encore en raison de fissures dans leurs chaudières. Ces fissures, a indiqué l'ex-amiral, empêchent le Canada de respecter ses engagements à l'égard de l'OTAN et de surcroît peuvent affecter et le moral et le recrutement des équipages.

"De toute évidence, nous ne remplissons pas nos engagements envers l'OTAN", déclarait M. Caldwell, "nous n'avons rien pour les remplacer! Comment voulez-vous recruter des marins avec une marine dont les bateaux ont 30 ans et ne peuvent même pas prendre la mer?"

La pension mensuelle moyenne de la veuve d'un ancien combattant passera de \$608 à \$682. Un ancien combattant marié et invalide à 100 pour 100 recevra une pension mensuelle de \$1,138 au lieu de \$1,014.

## Hausse des retraites aux anciens combattants

OTTAWA (PC) — Quelque 134,000 anciens combattants et leurs survivants bénéficieront, à partir du 1er janvier, d'une hausse de 12,2 pour 100 de leurs pensions d'invalidité. Cette augmentation est parallèle à la progression de l'indice du coût de la vie.

Selon un communiqué du ministère des Affaires des anciens combattants, cette indexation des

Les détaillants sont finalement victimes d'un coup de pied de l'âne de M. Parizeau, estimant qu'ils ont été victimes de la hausse de taxes, la mesure ne s'appliquait qu'à partir du contenu du camion suivant mais, le 18 novembre dernier, elle s'est appliquée à ce qu'il y avait alors dans le réservoir. "Ca c'est cochon", a lancé M. Della Noce.

## Le ton monte chez les pompistes

par Pierre ROBERGE  
 MONTREAL (PC) — "Les études de trois semaines ou d'un an, on n'a pas besoin de ça", a lancé mardi M. Vincent della Noce, président de l'Association des services de l'automobile du Québec (ASAQ), pour dénoncer la hausse de taxe sur l'essence de 6.5 cents le litre.

Il faisait allusion à la promesse du gouvernement du Québec d'apporter, à l'issue d'une enquête de trois semaines, des ajustements en faveur des stations-service des régions frontalières, les plus durement touchées par la mesure fiscale contenue dans le budget supplémentaire du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

"On aime bien le Québec mais à \$0.35 de différence le gallon... c'est autre chose. A Hull, les automobilistes n'en mettent plus que pour \$2 ou \$3 dans leur réservoir, juste assez pour traverser le pont", a ajouté M. Della Noce, dont l'organisme représente quelque 1,800 des 8,000 détaillants propriétaires ou locataires.

**700 fermetures**  
 Malgré de sombres prédictions — fermeture de 700 points de vente et plus de 3,000 mises à

pié — l'ASAQ a bon espoir d'être entendue favorablement par M. Parizeau: "Il y a moyen de s'entendre, nos demandes sont réalistes", a affirmé l'homme d'affaires, qui a en outre précisé que le chiffre d'affaires des pompistes a chuté de 2 pour 100 depuis la hausse de la taxe.

Lors de l'entrevue qu'ils veulent obtenir auprès de M. Parizeau, a expliqué M. Della Noce, les membres de l'ASAQ vont demander entre autres choses de ne plus payer la taxe avant mais bien après la vente du carburant.

A cet égard, l'ASAQ souligne que les stations-service sont parmi les plus importants collecteurs de taxes au Québec. "Et il n'y a pas de commission, on ne reçoit rien pour ça", a souligné son président. C'est du profit à 100 pour 100 pour le ministère du Revenu.

**Stations frontalières**  
 L'association espère également des mesures particulières pour les 123 stations-service situées près des frontières du Québec, notamment dans l'Outaouais et à proximité du Nouveau-Brunswick.

L'ASAQ cite l'exemple de Cabana Esso, boul. Saint-Joseph, à Hull. Avant la taxe, 7,600 litres vendus par jour; le 18 novembre, 7,200 l.; le 25 novembre, 3,700 l.

**Evaporation**  
 Les détaillants sont par ailleurs mécontents d'avoir à payer la taxe sur l'essence évaporée. Celle-ci (la taxe) est acquittée au moment de la livraison de sorte que le détaillant est taxé pour la petite quantité qui s'évapore toujours avant que tout le réservoir soit vendu.

"On est taxés sur quelque chose qui n'est jamais vendu", a déploré M. Della Noce. Québec consent une remise fiscale de \$33 les 100,000 gallons livrés pour le phénomène d'évaporation mais l'ASAQ estime qu'elle devrait être portée à au moins \$33 les 100,000 litres (multipliée par 4.5).

Les détaillants sont finalement victimes d'un coup de pied de l'âne de M. Parizeau, estimant qu'ils ont été victimes de la hausse de taxes, la mesure ne s'appliquait qu'à partir du contenu du camion suivant mais, le 18 novembre dernier, elle s'est appliquée à ce qu'il y avait alors dans le réservoir. "Ca c'est cochon", a lancé M. Della Noce.